



METTRE EN PLACE L'ACCUEIL FAMILIAL SOCIAL DE PERSONNES AGEES ET D'ADULTES HANDICAPES EN MILIEU RURAL



Projet soutenu par la Caisse centrale de la MSA, AGRICA, La Fondation des Caisses d'épargne pour la solidarité et la Fondation Jean-Marie Bruneau, sous l'égide de la Fondation de France.

ISBN 978-2-9529019-0-1
EAN 9782952901901
Date de publication : avril 2007



Préface	page 3
Guide déontologique des réseaux CIVAM* et Accueil Paysan pour l'accueil familial de personnes âgées et d'adultes handicapés	page 4
Préambule : développer l'accueil familial d'adultes en milieu agricole et rural <ul style="list-style-type: none">• Une vision neuve du développement rural : une réponse aux nouvelles attentes de la société• Les associations CIVAM et Accueil Paysan investissent le champ de l'accueil familial	page 5
I L'accueil familial, une attitude, une réglementation	page 11
1. Savoir-faire et savoir être de l'accueillant familial	12
2. Accueil familial social : cadre général	14
3. La procédure d'agrément	16
4. Le contrat d'accueil	19
5. Rémunération, statut et fiscalité	22
II Créer et accompagner un groupe d'accueillants familiaux	page 25
1. Se positionner parmi les acteurs de l'accueil familial	26
2. Informer et sensibiliser	30
3. Accompagner individuellement les porteurs de projet	33
4. Accompagner collectivement les porteurs de projet	36
5. Former les accueillants familiaux	38
6. Animer des groupes d'échanges	41
7. Animer des groupes de travail thématiques	43
8. Promouvoir l'accueil familial	44
III Partager des expériences	page 45
1. Les différentes formes d'accueil	46
2. De l'idée à l'agrément	49
3. L'accueil familial, ses limites	51
4. Des attentes variées	53
5. Rechercher une famille d'accueil ; de l'information à la mise en relation	56
6. Huit fiches d'expériences de groupes	59
Annexe	page 75
Bibliographie	page 77
Partenaires	page 78
Contacts	page 79

* CIVAM :
Centre d'Initiative
pour Valoriser
l'Agriculture
et le Milieu rural

Tous nos remerciements vont :

Aux administrateurs nationaux d'Accueil Paysan et de la FNCIVAM qui ont porté le projet

- Jean-Marie Perrier et Lisette Teulières

Aux animatrices qui ont assuré la coordination du travail en réseau

- Lucile Delmas, FDCIVAM Finistère
- Odile Stefanini, animatrice de la commission nationale FNCIVAM « accueils et échanges en milieu rural »
- Marie-Eve Tailleours, Accueil Paysan Ille-et-Vilaine

Aux animateurs et animatrices qui ont travaillé sur les expérimentations départementales

- Antoine Bergeron, FDCIVAM Drôme
- Marie Coupet, Accueil Paysan Aude
- Lucile Delmas, FDCIVAM Finistère
- Adèle François, Accueil Paysan Limousin
- Corinne Mellet-Esnouf, FRCIVAM Auvergne
- Hélène Rouffaud, FRCIVAM Midi-Pyrénées
- Marie-Eve Tailleours, Accueil Paysan Ille-et-Vilaine

A l'ensemble des administrateurs des groupes Accueil Paysan et CIVAM qui ont épaulé les animateurs pour le travail départemental et particulièrement à

- Brigitte Lyphout
- Marie-Thérèse Rezzouk
- Agnès Simon

Aux partenaires techniques qui ont bien voulu enrichir de leur présence et/ou de leurs conseils les comités de pilotage

- CCMSA
- UNIOPSS
- SOLIDEL
- ACCUEIL FAMILIAL EN TARN ET GARONNE
- IFREP

Aux sociologues qui ont enrichi le document d'un regard extérieur

- Jean-Marc Vanhoutte
- Jean-Paul Ziegler

A Gisèle Fiche-Ziegler, pour son précieux travail de relecture

Aux partenaires financiers sans lesquels le projet n'aurait pu aboutir

- AGRICA
- CCMSA
- FONDATION DES CAISSES D'EPARGNE POUR LA SOLIDARITE
- FONDATION JEAN-MARIE BRUNEAU, SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE.

Madame, Monsieur,

Ce guide, à destination principalement des animateurs de groupes, des responsables professionnels mais également de néophytes, permet de découvrir l'accueil familial de personnes âgées ou d'adultes handicapés à titre permanent ou temporaire.



Les fédérations nationales CIVAM et Accueil Paysan, sensibles aux problèmes des personnes âgées et personnes handicapées ont uni leurs motivations, leurs compétences (connaissance du milieu rural, organisme de formation reconnu, habitude au travail en groupe) pour répondre à l'appel à projet lancé par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole par un travail sur trois années finalisé par ce document ressource.

L'accueil familial a trop longtemps été ignoré voire marginalisé, par les institutions officielles et l'opinion publique. Le nombre de personnes vieillissantes est grandissant. L'accueil dans les familles est une solution parmi d'autres, permettant aux personnes âgées de vieillir dans la dignité, tout en apportant une solution personnalisée et de proximité à leurs enfants souvent en souffrance du fait de ne pouvoir assurer chez eux

le maintien de leurs parents âgés ou enfants handicapés. L'accueil familial peut aussi permettre un répit aux «aidants».

Les personnes âgées et handicapées trouvent dans le milieu agricole et rural un rythme de vie, une source d'autonomie que ne peut offrir le cadre d'une institution spécialisée.

L'accueil familial contribue à l'échange entre générations, entre territoires et permet aussi à de petites structures agricoles d'avoir un revenu complémentaire.

Cependant, l'offre restera modeste face aux exigences de qualité et de disponibilité, la rémunération et le statut professionnel étant précaires. La difficulté de remplacement est également un frein au développement de cet accueil.

Devenir accueillant familial est une décision qui doit être mûrement réfléchie, parce qu'elle engage l'ensemble de la famille accueillante, dans une démarche d'abnégation. Aussi, les réseaux que nous représentons, forts de ce constat, proposent une mise en réseau et un accompagnement des familles, pour pouvoir discuter, échanger sur leur métier, participer à des formations spécifiques à ce type d'activité.

Nous vous souhaitons une bonne utilisation de ce guide et n'hésitez pas à prendre contact avec les animateurs des départements pilotes ainsi que les auteurs des différents témoignages.

Lisette Teulières, Jean-Marie Perrier
Responsables professionnels du projet



L'accueil familial d'adultes handicapés et de personnes âgées dans les réseaux CIVAM et Accueil Paysan.

- L'accueil d'une personne handicapée ou âgée à son domicile est une décision familiale. L'accueillant agréé, son conjoint et ses enfants, s'il y a lieu, doivent être partie prenante de ce choix. Chaque membre de la famille est un acteur essentiel de l'accueil.
- L'accueil est basé sur les spécificités du milieu agricole et rural : espace, lien au vivant, rythmes des personnes et des saisons.
- L'accueillant familial peut proposer un accueil permanent ou un accueil temporaire. Il peut aussi suspendre son accueil pendant certaines périodes de l'année, en fonction de ses contraintes.
- L'accueillant doit être en règle avec la législation en vigueur. De plus, il doit s'efforcer de travailler en partenariat avec une structure sociale ou médico-sociale et/ou les proches de la personne accueillie.
- Les accueillants s'engagent à partager leurs expériences et à travailler avec leur réseau.

Développer l'accueil familial d'adultes en milieu agricole et rural



Définitions

Avant de débiter la lecture de ce guide, il convient de définir les différentes sortes d'accueil familial, car ce type d'accueil est décliné différemment, selon le public accueilli et selon le type de contrat établi. Pour y voir plus clair, voici quelques définitions concernant l'accueil d'adultes :

- **Accueil familial social** : accueil par un particulier (dénommé accueillant familial), à son domicile et contre rémunération, d'une personne âgée ou d'un adulte handicapé. Dans ce cadre, l'accueillant familial est employé par la personne accueillie
- **Accueil familial médico-social** : accueil similaire à celui effectué en accueil familial social, mais dans ce cas, l'accueillant est salarié d'une institution sociale (CAT, association tutélaire, foyer, etc.)
- **Accueil thérapeutique** : accueil par un particulier, à son domicile, contre rémunération, de personnes souffrant de troubles mentaux. Les accueillants sont salariés et encadrés par un établissement psychiatrique
- **Accueil familial de toxicomanes** : accueil post-cure, visant l'autonomie psychique et sociale des personnes accueillies. A l'heure actuelle, ce type d'accueil ne fait l'objet d'aucune reconnaissance juridique particulière.

Ce guide d'accompagnement est exclusivement consacré à l'accueil familial social.



Une vision neuve du développement rural : une réponse aux nouvelles attentes de la société

L'accueil familial social comme une nouvelle composante du métier de paysan

Même s'il y a une tradition d'accueil familial dans le mode de vie agricole (enfants placés par l'Assistance publique, accueil de personnes handicapées), et que des générations ont continué de cohabiter beaucoup plus longtemps qu'ailleurs, la famille paysanne s'est recomposée et les agriculteurs sont devenus minoritaires. Beaucoup, notamment dans le grand ouest qui occupe encore plus de la moitié d'entre eux, ont dû rechercher ailleurs un emploi. Le monde agricole sur lequel s'est appuyé la troisième République est redevenu rural en inscrivant dans son territoire, au-delà de l'agriculture, de nouvelles activités liées notamment aux services.

L'instauration d'une agriculture intensive, associée à une forte mécanisation, a modifié les relations sociales du monde rural, et un isolement des agriculteurs s'en est suivi. Le monde agricole a pris conscience de la désertification de nombreux territoires et du vieillissement accéléré de sa population. Ces territoires risquent de perdre alors leurs habitants et leurs services.

L'accueil familial : une valorisation de la vie culturelle d'un pays

La valorisation d'un patrimoine local social et culturel, reconnue d'abord au niveau d'un bassin de vie, puis d'une région étendue, donne lieu à de nouvelles sollicitations ; certains usages ont déjà été pratiqués sous d'autres formes, d'autres sont inédits. L'accueil familial social paysan est à la croisée de cette évolution, entre un monde agricole et un monde urbain qui s'appuie sur une nouvelle ruralité. Permettant de valoriser les ressources féminines disponibles dans l'exploitation agricole, l'accueil familial contribue à maintenir la vie à la ferme, en préservant une dynamique familiale et en valorisant la vie sociale et culturelle du pays. Dans ce nouveau système familial, l'accueil social fait peau neuve et se développe à partir d'une expérience paysanne et d'une mémoire rurale.

Aujourd'hui se croisent des besoins et des nécessités entre des familles et des institutions sociales, médico-sociales et sanitaires d'une part, et des familles d'agriculteurs disposant de petites exploitations, ainsi que des néo-ruraux d'autre part. Il s'agit de prescrire et développer des réponses originales, adaptées, souples et singulières, en alternative à des hébergements en établissements, ou de permettre un répit aux familles par l'accueil temporaire ou plus conséquent de jeunes en difficultés, de personnes âgées et de personnes handicapées.

De nombreuses déclarations des pouvoirs publics, des institutionnels, des responsables territoriaux ou associatifs, gestionnaires d'équipements et de services en matière sociale et sanitaire, témoignent d'une modification des attentes, en fonction des besoins de certaines catégories de personnes en difficultés sociales, de santé, d'âge, de handicap, ou du côté des familles.

Dans de nombreux secteurs des places disponibles manquent et souvent, l'organisation des institutions et leur fonctionnement collectif, autorisent mal le projet individualisé pour le jeune, le vieux ou la personne handicapée. L'accueil familial permet de trouver des solutions de proximité, particulièrement dans les territoires ruraux. Les lois du 2 janvier 2002 et suivantes en matière sociale et médico-sociale, introduisent le droit reconnu à la personne de décider pour elle-même en matière de « placement » entre institution, maintien à domicile, ou placement en famille d'accueil. Le projet de vie de la personne devra



s'organiser au mieux des intérêts de celle-ci, au sens de sa situation et de son degré d'autonomie.

Les professionnels de «l'aide» et du «soin» admettent que la réponse institutionnelle ne répond pas à toutes les attentes, d'autant plus que les vieilles personnes appréhendent fortement leur entrée en résidence spécialisée. La situation des personnes handicapées - dont certaines sont maintenues au domicile des parents vieillissants ou celles qui sont accueillies en établissements - nécessite des alternatives qui leur

sont salutaires, permettant selon les cas, rupture d'habitudes, remobilisation, prise de distance, et répit pour toutes les parties. Le maître mot est la recherche du bien-être des personnes en demande.

Dans les institutions, les résidents sont confrontés aux limites et à la chronicisation, d'où la nécessité d'en sortir pour des séjours extérieurs qui peuvent prendre la forme de weekends, de vacances, en évitant le cas échéant, le changement de lieu d'accueil, pour favoriser la création et le développement de liens sociaux, dans un climat de sécurité et d'attention, empreint d'empathie et de patience. Que ce soit les enfants de l'aide sociale à l'enfance (l'ASE) ou de la justice, ou les personnes atteintes de troubles psychiques ou psychiatriques, les mêmes besoins se font sentir.

En ce qui concerne l'association Accueil Paysan et les CIVAM, le public privilégié pour l'accueil familial social est la personne âgée et la personne handicapée. L'étude de la vie de l'accueilli, de ses besoins, de ses capacités, est largement à prendre en compte. Le principe premier est de rechercher une solution alternative et de proximité. Dans ce développement, la Mutualité Sociale Agricole considère que, sous réserve qu'un certain nombre de considérations soient réunies, l'accueil familial a vocation à se développer pour fournir des solutions, soit dans le cadre d'une alternative à l'hébergement en structure traditionnelle, soit dans le cadre d'une complémentarité entre le domicile et l'hébergement. Les conditions à réunir sont particulièrement la mise en réseau des accueillants, la mise en partenariat avec les professionnels du secteur médico-social, tout en tenant compte du contexte local.

L'accueil familial est perçu, tant par les accueillants que les accueillis, comme une solution valable. L'accueil familial, même temporaire, engage l'accueillant de manière importante et toutes les familles ne sont pas aptes à opérer un tel choix ; outre un apport économique, il répond à un besoin d'ouverture de la famille d'accueil et de chacun de ses membres. C'est une démarche à forte charge de solidarité, de don et d'accueil humain.

L'accueil familial : une solution alternative et de proximité

Une sensibilité humaniste, un cadre éthique

Les associations CIVAM et Accueil Paysan investissent le champ de l'accueil familial

Le mouvement d'éducation populaire des CIVAM, Centres d'information et de vulgarisation agricole ménager, né après-guerre, a été porté par la Jeunesse agricole chrétienne et des instituteurs ruraux pour promouvoir l'autonomie des jeunes ruraux sortis à 14 ans du système scolaire. Dans les années 1960, le mouvement a contribué à la modernisation de l'exploitation agricole et à la reconnaissance du rôle féminin dans l'exploitation. En 1985, les CIVAM ont modifié le contenu de leur sigle pour devenir Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural. Si les CIVAM ne sont pas un mouvement de développement agricole, ils s'affirment clairement comme organisme de développement rural. Le caractère rural est plus marqué dans les CIVAM que chez Accueil Paysan, même si beaucoup d'adhérents sont agriculteurs. Dans les années 90, les CIVAM se sont inscrits dans l'axe du développement durable décliné en trois dimensions : économiquement viable, socialement équitable et écologiquement acceptable, tout en gardant une démarche de travail participative et ascendante.

Deux groupes ont commencé à se mobiliser sur le thème de l'accueil éducatif et les CIVAM ont ouvert progressivement leurs réseaux sur d'autres demandes que celles des scolaires. L'accueil familial, parce qu'il favorise le lien social par l'échange entre générations et l'échange entre territoires, est devenu, lors d'une rencontre nationale en 2003, un thème fédérateur à développer dans sa conception et ses pratiques. En 2005, le thème de la professionnalisation des accueillants a été abordé. Si le mouvement vers la professionnalisation est reconnu, CIVAM et Accueil Paysan veillent à ne pas déboucher sur une sorte de « sur-professionnalisation » qui risquerait d'éliminer de nombreux accueillants.

Accueil Paysan est également un mouvement d'éducation populaire. Les CIVAM se sont appuyés sur Accueil Paysan pour concrétiser et approfondir leurs actions. Les adhérents d'Accueil Paysan ont une sensibilité humaniste: «en recherche d'activité complémentaire, ils sont à l'écoute de la société». Le cadre éthique est centré sur un échange entre l'accueillant et l'accueilli, dans une reconnaissance mutuelle. En réseau avec d'autres partenaires, Accueil Paysan propose des lieux de vie simples, confortables, ouverts, chaleureux et profondément respectueux des personnes accueillies en milieu rural, selon un ensemble de valeurs rassemblées dans une charte. L'accueil familial social représente pour certains accueillis une rupture positive avec la vie habituelle, et pour d'autres une continuité. La motivation profonde des accueillants est d'accompagner des projets de vie.

Les CIVAM et Accueil Paysan ont tissé une expérience d'accueil social, l'un par ses accueillants à la demi-journée, l'autre par son réseau d'accueillants en nuitées et en accueil temporaire. L'action se développe dans une logique de transparence et de partage d'expérience.

Les CIVAM sont en mesure d'apporter à l'accueil social l'organisation de la formation, les stages et un accompagnement pour des projets collectifs.

Mettre en place l'accueil familial social de personnes âgées et d'adultes handicapés en milieu rural



L'accueil familial : une légitimité fondée sur les lois sociales et médico-sociales

L'accueil familial social s'inscrit dans plusieurs départements agricoles dans des traditions anciennes d'accueil à la ferme, particulièrement d'enfants. Ces pratiques qui ont connu des hauts et des bas, ont constitué le creuset d'une sorte d'attention culturelle à l'autre en difficulté ou en besoin, une sorte d'offre de service du monde rural vers les siens, aussi bien que vers les citadins.

L'engagement de familles habitant un pays, qu'elles soient productrices agricoles ou actrices rurales, permet le maintien de certaines exploitations agricoles, le ralentissement de l'exode rural et freine le risque de désertification. L'accueil en milieu rural, l'accueil touristique et l'accueil familial social tout particulièrement, créent de nouvelles activités économiques de complément qui contribuent à maintenir un peuplement rural et le lien social.

La légitimité de l'investissement des CIVAM et d'Accueil Paysan dans le secteur de l'accueil social, se fonde aujourd'hui sur les lois sociales et médico-sociales récentes qui préconisent de trouver des modes de prise en charge et d'accompagnement adaptés aux personnes, au plus près de leurs besoins et de leurs domiciles. Presque tout reste à faire dans ces modes d'accueil alternatifs au maintien à domicile ou au placement en établissements qui sont absolument nécessaires pour les décennies à venir. Cette perspective permettra, pour des familles rurales, la réalisation de projets de vie et de projets économiques de types « entrepreneurs » ruraux et sociaux. C'est le rural, qu'il soit dans la production paysanne ou dans l'activité de l'acteur non paysan, qui donne le sens de la réalisation. Il s'agit de bâtir des projets viables sur une démarche de professionnalisation où le cadre rural, l'offre d'espace et d'architecture se distinguent par la présence de la nature, des cultures, des animaux, le mode de vie, une approche du temps mieux adaptée à certaines difficultés des accueillis (selon l'âge ou la pathologie), la proximité relationnelle avec la famille d'accueil et les amis de celle-ci.

Une famille d'accueil social, isolée, non inscrite dans un réseau pourrait devenir rapidement préjudiciable pour la personne accueillie - risque de maltraitance, d'enfermement et de repli - et pour la famille elle-même. Accueil Paysan et les CIVAM, à travers l'accueil familial social, contribuent à apporter quelques réponses en matière de politique sociale. L'offre restera certainement modeste en terme de développement pour plusieurs causes : rareté de l'offre et disproportion de l'exigence de qualité et de disponibilité, au regard de la rémunération, précarité de ce statut en terme professionnel, difficulté à organiser un réseau autour de la famille d'accueil ainsi que le partenariat. Il s'agit d'engagements importants. Il y a une réelle utilité publique et sociale de l'accueil familial social, dans l'ensemble des politiques sociales et médico-sociales d'un département. Cette offre fait partie pleinement des dispositifs sociaux, médico-sociaux, au même titre que les services et établissements spécialisés.

L'accueil familial, une attitude, une réglementation



SAVOIR-FAIRE, SAVOIR ÊTRE DE L'ACCUEILLANT FAMILIAL

Il n'est pas toujours facile de se lancer dans une nouvelle activité car les incertitudes sont nombreuses : quelle réglementation, quelle organisation, quelles compétences sont à avoir ou à développer ?

La loi en vigueur* précise les obligations morales de l'accueillant : «faire participer la personne accueillie à la vie quotidienne, développer l'autonomie et les activités sociales, respecter les opinions, la vie intime, les choix médicaux, etc...».

Cependant, il n'existe pas véritablement de référentiel de compétences. L'accueil familial d'adulte est un métier «pas comme les autres» et sa professionnalisation est encore difficile à concevoir : comment former des accueillants, sans que ces derniers ne perdent leur spontanéité, leur chaleur humaine, leurs habitudes familiales, tout simplement ?

De plus, l'accueil se pratique souvent 24h/24, il est donc difficile d'imposer aux accueillants des exigences professionnelles similaires au secteur salarié.

Malgré tout, il est important que chacun ait conscience de ce qui est en général attendu d'un accueillant familial. C'est pourquoi nous avons dédié un chapitre de ce guide aux «savoirs faire et savoir être».

En deux tableaux, nous présentons les aspects suivants :

- Savoir accueillir au sein de sa famille
- Savoir accompagner une personne âgée ou un adulte handicapé.

* Loi de janvier 2002
Code de l'action sociale
et des familles

Savoir accompagner une personne âgée ou un adulte handicapé

Une équipe de travail

- Acteurs médico-sociaux / cadre réglementaire**
- Connaître la réglementation en vigueur pour l'accueil familial de personnes âgées / adultes handicapés
 - Connaître les principaux acteurs de l'accueil familial, les institutions et les partenaires sociaux, ainsi que leurs champs d'action

Se positionner dans le jeu d'acteurs

- Rester dans les limites de son intervention et déléguer la suite au personnel médico-social
- Communiquer tous les aspects essentiels aux autres acteurs
- Tenir compte de l'avis des personnes habilitées
- Participer aux formations et s'exprimer en groupe de parole
- Savoir renoncer, accepter un échec et déculpabiliser

La maladie / le handicap

- Connaître les signes cliniques de la maladie/handicap et leurs conséquences
- Repérer les aspects inhabituels du comportement
- Tenir un cahier d'observations
- Parler à la personne de façon adaptée
- Ne pas juger

Prendre soin d'une personne

- Connaître les règles d'hygiène alimentaire et porter attention à l'hygiène corporelle de l'accueilli
- Veiller à la bonne prise des médicaments
- Essayer de suivre une formation de premiers secours
- Connaître les techniques de manipulation d'une personne
- Posséder des connaissances sur les phénomènes de maltraitance

Maintenir et développer sens et facultés

- Observer la personne, ses gestes et comportements afin d'évaluer ses capacités
- Donner des responsabilités, pour permettre à l'accueilli d'avoir un rôle et de développer son autonomie physique et mentale
- Associer la personne à tout événement la concernant. Être attentif à ses désirs
- Proposer des repas qui soient à la fois des temps de convivialité et de bien-être
- Organiser des activités susceptibles de stimuler les accueillis

Savoir accueillir au sein de sa famille

Savoir accueillir

- Partager sa vie familiale, ses espaces, ses rythmes...
- Développer la confiance, le respect et la convivialité
- Être patient et conciliant
- Faire découvrir son mode de vie à la personne accueillie et l'y intégrer
- Laisser des espaces et des temps de liberté à cette personne
- Favoriser son accès à l'information, aux activités et aux personnes extérieures
- Être sensible à la communication verbale et non verbale
- Prendre en compte les difficultés, l'histoire, la culture, les goûts et les valeurs de la personne accueillie
- Connaître les principes et enjeux d'une relation interpersonnelle
- Travailler sur la séparation

Accepter l'entourage de la personne accueillie

- Permettre à la personne de conserver ses liens amicaux et familiaux
- Ouvrir ses portes à cet entourage, au personnel médico-social et aux tuteurs
- Rassurer la famille biologique et ne pas s'y substituer

Préserver son intimité et ses proches

- Veiller à ce que l'accueil soit discuté et accepté par tous les membres de la famille (conjoint, enfants)
- Se réserver des temps et des espaces privés
- Veiller à ne pas trop modifier son mode de vie (conserver ses liens familiaux, amicaux et ses loisirs)
- Connaître ses limites physiques et affectives et ne pas les dépasser
- Apprendre à communiquer sur son métier auprès de son entourage

ACCUEIL FAMILIAL SOCIAL : CADRE GÉNÉRAL

Un peu d'histoire...

1989 : première loi sur l'accueil chez des particuliers à titre onéreux.

Loi n° 89-475 du 10 juillet 1989

Objectifs et principes de la loi :

- Donner un cadre juridique clair à l'accueil de personnes âgées ou de personnes handicapées à domicile
- Une compétence du président du Conseil général : l'agrément des personnes accueillant à leur domicile
- Une relation contractuelle entre la famille d'accueil et la personne hébergée
- La rémunération de la famille d'accueil

2002 : réforme de la loi de 1989 art 51 de la loi de modernisation sociale.

Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002

Objectifs et principes de l'article 51 :

- Corriger les disparités départementales générées par la loi du 10 juillet 1989
- Recentraliser l'encadrement des accueils par la réglementation nationale
- Améliorer le statut des accueillants (congrés payés, revalorisation du salaire)
- Une possibilité d'embauche des accueillants par des institutions sociales et médico-sociales

L'accueil familial

C'est quoi ?

Cette activité est régie par loi du 10 juillet 89 qui fut modifiée en 2002 par la loi de modernisation sociale (décret d'application du 30 décembre 2004).

L'accueil familial social représente une offre complémentaire aux solutions traditionnelles d'hébergement que sont le maintien à domicile et l'hébergement en institution. Il permet à des personnes âgées ou des adultes handicapés d'être accueillis chez un particulier (personne seule ou couple), à titre onéreux. De cette manière, les accueillis ont la possibilité de vivre dans un cadre familial chaleureux et de développer de nouveaux liens sociaux.

Pour qui ?

Le public pouvant bénéficier de cette offre d'accueil se divise en deux : les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes reconnues handicapées par la COTOREP, à l'exclusion des adultes handicapés n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants. De plus, accueillants et accueillis ne doivent pas avoir un lien de parenté inférieur ou égal au 4ème degré.

Comment ?

Aujourd'hui chaque Conseil général est en charge de l'accueil familial dans son département. Il instruit les demandes d'agrément, organise la formation et le contrôle des accueillants. Il est également responsable du suivi social et médico-social des personnes accueillis. En fonction de ses besoins, le président du Conseil général peut mandater des associations pour prendre en charge l'une ou l'autre de ces actions.

Les agréments « accueillant familial » sont délivrés pour une durée de 5 ans, renouvelable. Ils sont en général mixtes (personnes âgées/adultes handicapés) et permettent à l'accueillant de recevoir 1 à 3 personnes au sein de sa famille.

Quels engagements ?

Lors de son agrément, l'accueillant familial s'engage à :

- garantir la continuité de l'accueil, en envisageant une solution pour son remplacement (autrement dit, à défaut de solutions satisfaisantes, le droit à congés est remis en cause)
- garantir la santé, la sécurité, le bien-être physique et moral de la personne accueillie
- suivre une formation initiale et continue
- permettre le suivi social et médico-social de l'accueilli
- souscrire un contrat d'assurance garantissant les conséquences financières de sa responsabilité civile
- disposer d'un logement conforme aux normes minimales d'habitat et de salubrité fixées pour l'octroi des aides au logement.

Représenté par un tuteur si besoin, l'accueilli s'engage à :

- justifier d'un contrat d'assurance garantissant les conséquences financières de sa responsabilité civile
- rémunérer son accueil avec ses ressources personnelles, complétées éventuellement par l'aide sociale.

Ces engagements sont consignés dans un contrat qui précise la nature de l'accueil ainsi que ses conditions matérielles et financières.

cf. Fiche « le contrat d'accueil » page 19

La personne accueillie verse une indemnité de mise à disposition en échange de laquelle elle peut utiliser une chambre située à l'intérieur du domicile. Pour respecter les normes sociales en vigueur, cette pièce doit être d'au moins 9m² pour une personne seule et de 16m² pour un couple. Elle doit aussi être compatible avec les contraintes liées à l'âge ou au handicap.

Cependant, l'accueil familial social dépasse largement une simple prestation hôtelière. Il s'agit d'un accueil global où chaque membre de la famille est concerné. L'accueillant familial perçoit une rémunération pour services rendus et pour les divers frais engagés lors de l'accueil. De plus, le contexte socio-environnemental du lieu d'hébergement doit aussi permettre à la personne accueillie de tisser des liens en dehors de la cellule familiale.

Afin de s'assurer du bon déroulement des accueils, les services du Conseil général se chargent du :

- contrôle des accueillants familiaux
- contrôle des remplaçants des accueillants familiaux
- contrôle du suivi social et médico-social des personnes accueillis.

Dans ce cadre, les accueillants sont tenus de présenter aux agents de cet organisme tous les renseignements qui leur sont demandés et qui sont en relation directe avec leur mission.

LA PROCÉDURE D'AGRÈMENT

Les premières dispositions sur l'agrément «accueil familial d'adultes» ont été prises en 1989. Auparavant, les familles prenaient en charge plus ou moins spontanément les adultes en situation de handicap ou les personnes vieillissantes devenues dépendantes.

La loi de 1989 puis celle de 2002 ont permis de régulariser des situations anciennes et de clarifier les accueils pratiqués par des particuliers, en donnant entre autre un statut à l'accueillant.

Procédure à suivre pour être agréé « accueillant familial »

Nous avons vu que l'accueil familial est une activité soumise à des lois et décrets, ce qui laisserait penser qu'elle s'exerce de manière identique sur tout le territoire français. Or, ce n'est pas le cas ; certains points sont laissés à l'appréciation des Conseils généraux, d'autres sont simplement interprétés de manières différentes. D'un département à l'autre, il est fréquent de remarquer des variations sur :

- le prix de journée
- l'indemnité de mise à disposition d'une chambre
- la manière dont sont effectués suivi, contrôle, formation
- la procédure d'agrément
- etc.

Pour comprendre le mécanisme d'agrément, voici la procédure globale généralement suivie par les Conseils généraux :

• Comment déposer le dossier ?

Une personne ou un couple doit retirer un dossier de demande d'agrément auprès des services du Conseil général de son département de résidence. Le contenu du dossier permet «de bien prendre la mesure des implications de l'activité d'accueillant familial». La nature et le nombre de pièces demandées dans le dossier peuvent varier d'un département à l'autre.

Ce dossier doit être envoyé par lettre recommandée au président du Conseil général du département de résidence qui doit en accuser réception sous dix jours.

(Dossier type et contenu de l'accusé de réception détaillés page 17)

• Comment sera traité le dossier ?

L'instruction de la demande d'agrément est de la compétence du président du Conseil général. Pour être appuyé dans cette mission, le Conseil général peut passer convention avec des personnes morales de droit public ou privé, comme des établissements médico-sociaux, des services d'aides à domicile, des services de soins infirmiers à domicile, des services d'accompagnement à la vie sociale ou des associations tutélaires.

Parallèlement au dossier écrit, le candidat sera amené à passer divers entretiens afin de justifier ses motivations, son expérience et ses capacités à reconnaître ou à faire face aux besoins et attentes des personnes accueillies.

• La décision d'agrément

Il appartient au président du Conseil général de prendre la décision d'agrément. Si elle est positive, la décision est notifiée au demandeur dans les quatre mois. Par conséquent, une demande d'agrément restée sans réponse pendant plus de quatre mois est à considérer comme refusée.

↳ En cas d'accord

La décision doit préciser :

- la date à laquelle l'agrément est accordé
- la date d'échéance de l'agrément (soit 5 ans jour pour jour après la date d'agrément)
- le nombre de personnes susceptibles d'être accueillies dans la limite de trois

- la répartition entre les personnes âgées et les adultes handicapés (il sera noté que l'agrément est mixte ou spécifique à une population. En l'absence d'indication de répartition, l'accueillant est libre de choisir lui-même la qualité des personnes qu'il accueillera)

- si l'agrément est accordé pour un accueil à temps complet ou à temps partiel, auquel cas il convient de préciser la durée du temps partiel.

L'agrément est accordé pour une période de 5 ans. La procédure de renouvellement est déclenchée par le Conseil général, habituellement quatre mois avant l'échéance. L'accueillant doit justifier qu'il a bien suivi une formation initiale et continue, comme prévu par la loi, en fournissant une attestation de formation.

En cas de changement de département, l'agrément reste valable sous réserve d'une déclaration préalable auprès du président du Conseil général du nouveau département.

↳ En cas de refus

Si les conditions d'accueil ne garantissent pas sa continuité, la protection de la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des personnes accueillies l'agrément sera refusé. Des problèmes sociaux ou psychologiques, les motivations, l'expérience du candidat et un équilibre familial jugé fragile peuvent aussi être des critères de refus. Tout refus doit être motivé. Les recours éventuels relèvent du tribunal administratif.

L'agrément permet, sauf mention contraire, de recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Le dossier de demande d'agrément

Il peut comprendre :

- une note du Conseil général sur le métier d'accueillant familial, sur la politique menée au niveau départemental et sur la procédure d'agrément
- la liste des familles d'accueil du département

Le candidat à l'agrément doit fournir :

- un certificat médical attestant que son état de santé n'est pas incompatible avec l'accueil de personnes âgées ou adultes handicapés
- un bulletin n°3 de casier judiciaire

Il doit préciser :

- le nombre maximum de personnes âgées ou handicapées souhaité et la répartition éventuelle de ces deux catégories de personnes
- s'il désire accueillir à temps complet ou partiel

Ce que doit contenir l'accusé de réception du Conseil général

- la désignation, l'adresse postale, le numéro de téléphone du service chargé du dossier et la date de réception du dossier
- une mention spécifiant que la demande est susceptible de donner lieu à une décision implicite de rejet quatre mois après la date de réception du dossier et l'indication de cette date
- les délais et voies de recours à l'encontre de cette décision implicite

Si la demande est incomplète

- la liste des pièces manquantes nécessaires à l'instruction
- le délai fixé pour la production de ces pièces
- l'indication que le délai de quatre mois, au terme duquel la demande est rejetée en cas de non réponse, ne commence à courir qu'à compter de la réception du dossier complet

Exemple d'un accord d'agrément

A.D. n° 2005. 1074

Le Président du Conseil
Général de Tarn et Garonne

Vu la loi n°89-475 du 10 Juillet 1989 relative à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes ;
Vu les décrets 90-503 et 90-504 du 22 juin 1990 pris pour l'application de l'article 6 de la loi susvisée ;
Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et notamment son article 51 ;
Vu les décrets 2004-1541 et 2004-1542 du 30 décembre 2004 pour l'application de la loi précitée ;
Vu l'arrêté départemental n° 2004-2611 en date du 29 novembre 2004 portant agrément de Madame BUFFO Francine ;
Vu l'avis de la Commission Départementale d'Agrément en date du 23 mai 2005 et notamment de Madame le Directeur de la Solidarité Départementale ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Administratifs ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté n° 2004-2611 en date du 29 novembre 2004 est ainsi complété.
Le présent agrément est renouvelé pour une période de cinq ans à compter du 23 mai 2005. Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services Administratifs de Monsieur le Président du Conseil Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban
Le 31/05/05

Le Président du Conseil Général
Le Directeur Général des Services


Max COURREGELONGUE

LE CONTRAT D'ACCUEIL

En accueil familial social, l'accueillant doit obligatoirement passer un contrat écrit avec toute personne accueillie à son domicile ou, s'il y a lieu, avec son représentant légal. Le fait de ne pas signer de contrat d'accueil est un motif de retrait d'agrément.

Le contrat doit être signé au plus tard le jour de l'arrivée de la personne accueillie chez l'accueillant familial. Il doit être établi au minimum en trois exemplaires : un pour l'accueillant, un pour l'accueilli, le troisième exemplaire étant adressé au président du Conseil général.

Caractéristiques du contrat

Le contrat d'accueil doit être conforme au modèle fixé par le décret n° 2004-1542 du 30 décembre 2004. Il ne s'agit pas d'un contrat de travail pour deux raisons :

- un contrat de travail implique un lien de subordination entre l'employeur et l'employé, ce qui semble incompatible avec une activité d'accueil à domicile. En effet, la personne accueillie est dans une situation de dépendance plus ou moins grande
- ce contrat d'accueil est un contrat particulier qui n'est pas soumis aux mêmes règles qu'un contrat de travail (droit au chômage par exemple).

Ce contrat doit permettre à l'accueillant et à l'accueilli d'aborder l'ensemble des questions qui peuvent se poser pour l'accueil. Il précise entre autre :

- les conditions matérielles et financières de l'accueil
- la liste des prestations assurées
- les modalités de remplacement en cas d'absence, l'obligation de prévenir le président du Conseil général pour toute absence de plus de 48h
- la description des espaces privatifs mis à disposition de l'accueilli
- les modalités de rupture du contrat
- la durée de la période d'essai
- le contentieux qui relève du tribunal d'instance (dans la mesure où ce n'est pas un contrat de travail).

Remarques particulières

- la période d'essai est d'un mois renouvelable une fois
- toute modification du contrat doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties et transmis au président du Conseil général
- rupture du contrat : la partie souhaitant dénoncer le contrat doit le faire par lettre recommandée avec accusé de réception. Un préavis de deux mois doit être respecté (à défaut, une indemnité compensatrice égale à trois mois de frais d'accueil est due à l'autre partie).

Des annexes peuvent être jointes au contrat lors de la signature, comme par exemple :

- copie du certificat d'agrément de l'accueillant
- attestations d'assurances de l'accueillant et de la personne accueillie
- inventaire des meubles et du trousseau apportés par l'accueilli
- état des lieux
- etc.

Le contrat d'accueil

J'ai une formation d'aide médico-psychologique et j'ai travaillé 10 ans en institution. Depuis 5 ans, j'accueille des personnes âgées et adultes handicapés chez moi, avec mon mari (pay-sagiste) et mon bébé de 8 mois. Mes autres enfants sont majeurs.

J'ai un agrément pour 3 personnes mais j'en accueille 2 : un papi de 70 ans et une femme de 35 ans. J'accueille des personnes âgées et des adultes handicapés. En général ils restent chez moi jusqu'à leur décès.

J'ai choisi de faire ce métier pour exercer une activité professionnelle à mon domicile, élever mon bébé, pour recréer une cellule familiale : enfants / parents / personnes âgées. De nos jours, les gens travaillent et ne gardent plus leurs parents chez eux. Pour moi, travailler 24/24h n'est pas un inconvénient. Je ne considère pas qu'il y ait d'inconvénient puisque j'ai choisi ce métier. J'en avais ras-le-bol du travail en institution, où les personnes passent de main en main, c'est triste. Je ne pouvais pas donner tout ce que je voulais, je n'étais pas assez présente. Maintenant je donne à ma façon, les personnes existent et vivent.

Si j'ai des difficultés ou besoin d'un placement, je me réfère toujours à Mme X du Conseil général. Je ne suis pas adhérente à l'association des familles d'accueil, mais j'ai quand même des relations avec d'autres familles. Suite à la loi de 2002, j'ai suivi la formation du Conseil général pour les familles d'accueil, l'an dernier. Les salaires ont augmenté et c'est bien !

J'ai un peu abandonné le problème du remplacement. Quand je veux partir en vacances, j'emmène les accueillis avec moi. Dernièrement on est tous partis une semaine. C'est ma vision des choses ...

Chacun a sa place dans la famille et a quelque chose à faire dans la maison : le papi joue son rôle et la jeune femme s'occupe aussi de mon bébé. Nous vivons comme une famille ! Je ne vois pas trop les choses d'un côté professionnel, sinon j'oublierai le côté familial de l'accueil. Mais chacun gère son métier comme il le souhaite.

Mon premier accueil a été une mamie de 97 ans, sa famille naturelle ne pouvait pas la garder. Les débuts ont été plutôt difficiles, je n'avais pas mis de barrière, je me suis fait «bouffer». Maintenant je mets des repères, des règles de vie pour les accueillis, comme pour mes enfants. Avec l'expérience, je recrée une cellule familiale.

Je travaille directement avec les familles des accueillis. Le contrat d'accueil, pour moi, c'est une formalité. C'est obligatoire, il existe un contrat type avec : période d'essai, déclaration à l'URSSAF, montants du salaire, des frais d'entretien et de location (pour que les accueillis aient droit aux aides au logement). Le contrat est renouvelable tous les ans, il permet de protéger les droits des accueillis et des accueillants et de mettre des règles. C'est aussi un contrat moral. Je le fais directement avec les accueillis et leur famille, on parle des journées d'absence / hospitalisation, du remplacement si j'ai besoin de m'absenter. Je discute peu du contrat avec les autres familles d'accueil, je n'ai pas de revendication.

Je vis au jour le jour, les accueils que je fais me conviennent, je ne me pose pas trop de questions sur l'avenir. Chacun apporte quelque chose dans la relation humaine. Je garde quelque chose de chaque personne que j'ai accueillie. Je fais ce métier avec l'amour que je peux donner, comme dans une famille. Quand on aime ce qu'on fait, ça peut marcher. Il faut que tout le monde se respecte et ait de la patience, comme dans toutes les relations humaines ...

Cécile C, 43 ans

Se familiariser avec les démarches administratives

Nous sommes un jeune couple et nous avons deux enfants. Nous accueillons depuis juillet 2006 des adultes handicapés sur des périodes courtes (week-end et vacances). Notre agrément obtenu, nous avons suivi les procédures légales relevant de l'accueil familial de majeurs.

Au cours du premier séjour, le tuteur de la personne que nous avons à domicile a rendu visite à notre accueilli et, par là même, a complété le contrat d'accueil. Nous avons eu besoin de dégager une matinée pour compléter les 16 pages du contrat et fournir les annexes :

- les deux attestations d'assurance (accueillants, accueillis)
- le trousseau des affaires de l'accueilli vérifié au début du séjour
- les coordonnées des remplaçants des accueillants familiaux

Enfin, ce contrat, signé par l'accueilli et nous, a été photocopié avec ses annexes en trois exemplaires pour l'accueillant, l'accueilli et un exemplaire fut envoyé par le tuteur, au Conseil général.

Ces démarches ne sont pas lourdes à réaliser pour un accueil à temps plein sur l'année, le contrat étant renouvelé une seule fois par an. Cependant, il nous semble difficile (pour nous et pour le tuteur) de prendre une matinée d'administration pour chaque week-end d'accueil. De plus, pour chaque séjour, le tuteur s'engage à déclarer à l'URSSAF le séjour ou le week-end et à éditer un bulletin mensuel de paye. Pour faciliter les démarches, nous aimerions pouvoir accueillir une dizaine de personnes handicapées se relayant les week-ends et les semaines au cours de l'année (c'est-à-dire ne compléter qu'une dizaine de contrats dans l'année). Dans ce cas, nous ouvrirons un contrat d'accueil par personne et apposerons à chaque fois un avenant pour les nouvelles dates. Le tuteur, quant à lui, utilisera le même numéro URSSAF pour la même personne plusieurs fois par an.

Les tuteurs professionnels, habitués aux formulaires administratifs, peuvent plus facilement établir ces démarches. Par contre, un parent, tuteur d'un adulte handicapé pourrait être dérouté face à tous ces documents à remplir et démarches administratives à effectuer.

En tant que famille d'accueil, nous aurons certainement à soutenir les familles naturelles pour compléter le contrat, déclarer à l'URSSAF et voire même soutenir l'édition du bulletin de salaire...L'année en cours nous permettra de nous familiariser à cet exercice. A suivre...



Estelle D.

RÉMUNÉRATION, STATUT ET FISCALITÉ

I - Rémunération

La personne accueillie rémunère l'accueillant. Le contrat d'accueil précise la date à laquelle le règlement des frais est à effectuer. Cette rémunération est constituée de plusieurs parties :

- la rémunération pour service rendu (salaire)
- l'indemnité de congés payés (10 % du salaire)
- l'indemnité de sujétions particulières (supplément pouvant être ajouté en fonction du degré de dépendance de la personne accueillie GIR 1 à 6 ou pourcentage d'ACTP)
- l'indemnité représentative de frais d'entretien (nourriture, produits d'entretiens et d'hygiène, électricité, chauffage, transport de proximité)
- l'indemnité de mise à disposition du logement.

Pour les personnes âgées : Groupe Iso Ressource (GIR) noté de 1 à 6 en fonction de la dépendance de la personne âgée. Plus la personne est dépendante, plus le GIR est bas.

Pour les adultes handicapés : l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou la Prestation compensation handicap (PCH). Ces deux formes d'aides financières sont calculées en fonction des besoins de soutien de la personne handicapée (besoin d'une tierce personne pour la toilette, l'habillage, les repas...); depuis l'application de la loi handicap de 2005 les personnes handicapées peuvent choisir entre l'ACTP ou la PCH (la PCH est une aide personnalisée pour chaque personne handicapée).

En cas d'absence de la personne hébergée pour hospitalisation ou convenances personnelles, certains frais d'accueil peuvent être suspendus comme les frais d'entretien. D'autres seront maintenus comme l'indemnité journalière pour service rendu par exemple.

En cas d'absence de l'accueillant familial, si l'accueilli est hébergé chez le remplaçant il lui verse la totalité des frais d'accueil. Si l'accueilli reste au domicile de l'accueillant pendant son absence, le remplaçant perçoit la rémunération, l'indemnité de congés et l'indemnité de sujétions. Les autres frais d'accueil restent dus à l'accueillant familial. Il n'y a qu'un contrat d'accueil.

Les ressources de l'accueilli pour rémunérer l'accueillant

- ses ressources propres
- l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : dès lors que la personne âgée est hébergée à titre onéreux chez un particulier, elle est considérée comme vivant à son domicile pour la mise en œuvre de l'APA. Attention, cette aide n'est pas appliquée de la même façon dans tous les départements
- l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP) : la personne hébergée bénéficie de l'ACTP dès lors que son état nécessite l'aide d'une tierce personne pour effectuer les gestes de la vie quotidienne
- les aides sociales du Conseil général : sauf mention contraire, l'agrément vaut habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale
- les aides au logement (APL, ALS)

Les aides fiscales

- l'exonération de taxe d'habitation
- les réductions d'impôts pour l'emploi d'un salarié à domicile

II - Statut, cotisations et couverture sociale

L'agrément délivré par le Conseil général confère la qualité d'«accueillant familial» à la personne agréée. L'accueillant est employé par la personne accueillie mais n'a pas un statut de salarié.

Cotisations salariales de l'accueillant

L'indemnité journalière pour services rendus, l'indemnité de congés ainsi que l'indemnité en cas de sujétions particulières sont soumises à cotisations salariales. Ces cotisations sont celles du régime général : assurances sociales, CSG, CRDS, AGFF, cotisation au régime de retraite complémentaire IRCEM.

Couverture sociale de l'accueillant

Les accueillants sont affiliés aux assurances sociales du régime général. Le montant minimal de la rémunération journalière leur permet, pour un accueil à temps complet de prétendre aux prestations d'assurance maladie, maternité, invalidité, décès et vieillesse du régime général.

Les accueillants versent des cotisations d'assurances sociales leur permettant d'ouvrir des droits à une pension de retraite et aux prestations maladies. Pour la retraite, l'ouverture auprès du régime général des salariés n'est pas subordonnée à une durée maximale d'affiliation à ce régime, mais suppose simplement la validation d'au moins un trimestre auprès de ce régime.

Cotisations patronales de l'accueilli

L'accueilli (ou son représentant légal) doit s'affilier auprès de l'URSSAF en tant qu'employeur. Il lui incombe de déclarer les salaires versés à l'accueillant et de s'acquitter des cotisations de sécurité sociale.

Cotisations dues

Contribution sociale autonomie, FNAL, part patronale de l'AGFF et part patronale de la cotisation au régime de la retraite complémentaire IRCEM. Le contrat conclu entre accueillant et accueilli ne relevant pas des dispositions du code du travail, la personne accueillie n'a pas à verser de cotisation chômage.

Exonération

Les personnes accueillies peuvent bénéficier de l'exonération des cotisations patronales d'assurances sociales, accidents du travail et allocations familiales.

Chaque trimestre, l'accueilli doit retourner à l'URSSAF une déclaration nominative simplifiée en précisant le nombre de jours d'accueil au cours du trimestre écoulé et le salaire net trimestriel versé à la famille d'accueil, sans les indemnités logement et les frais d'entretien. A la fin de chaque trimestre l'accueilli a un mois pour payer les cotisations URSSAF.

III - Le régime fiscal

L'indemnité journalière pour services rendus, l'indemnité de congés ainsi que l'indemnité en cas de sujétions particulières sont soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements de salaires.

L'indemnité d'entretien est exonérée d'impôt sur le revenu et ne donne pas lieu à cotisation sociale.

L'indemnité de mise à disposition du logement relève de l'impôt sur le revenu. Toutefois, l'accueillant familial peut bénéficier de l'exonération des loyers perçus, sous réserve que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables (fixées par le Conseil général).

Créer et accompagner un groupe d'accueillants familiaux



SE POSITIONNER PARMIS LES ACTEURS DE L'ACCUEIL FAMILIAL

De nombreux acteurs sont présents autour de l'accueil familial : le Conseil général bien sûr, en charge du dossier localement, la MSA, des associations, les familles d'accueil, les accueillis et leur famille, mais aussi la CRAM, les CLIC, etc. Les rôles de chacun évoluent d'un département à l'autre.

Voici les principales variations à envisager :

- Le Conseil général est maître d'œuvre du contrôle, de l'agrément, du placement, de la formation et du suivi des accueils. Il peut faire le choix de déléguer certaines de ses responsabilités (excepté l'agrément) à une structure mandatée pour cela
- Les associations de développement rural et les associations d'accueillants familiaux ne sont pas présentes dans tous les départements et leur rôle est extrêmement variable : formation complémentaire, édition des fiches de paie, défense de leurs adhérents, etc.
- Les associations de défense / suivi des personnes âgées ou adultes handicapés : comme précédemment, leur rôle est très variable d'un département à l'autre.

Afin d'avoir une vue d'ensemble, nous vous présentons en page suivante un schéma général de la situation, une représentation très simplifiée d'un paysage extrêmement complexe.

Il était difficile de faire apparaître sur la même page les relations entre tous les acteurs de l'accueil familial, cependant, certains points sont importants à noter :

- les relations entre institutions et familles d'accueil se font généralement de manière unilatérale, de l'institution vers la famille. Ceci ne facilite pas les échanges et la mise en confiance entre ces deux « partenaires », d'autant plus si l'acteur institutionnel effectue à la fois contrôle et accompagnement
- à noter, et ce n'est pas un oubli, que les accueillants familiaux ne sont pas en contact avec d'autres accueillants. Ils sont souvent très isolés et apprécieraient de pouvoir échanger avec certains de leurs collègues.

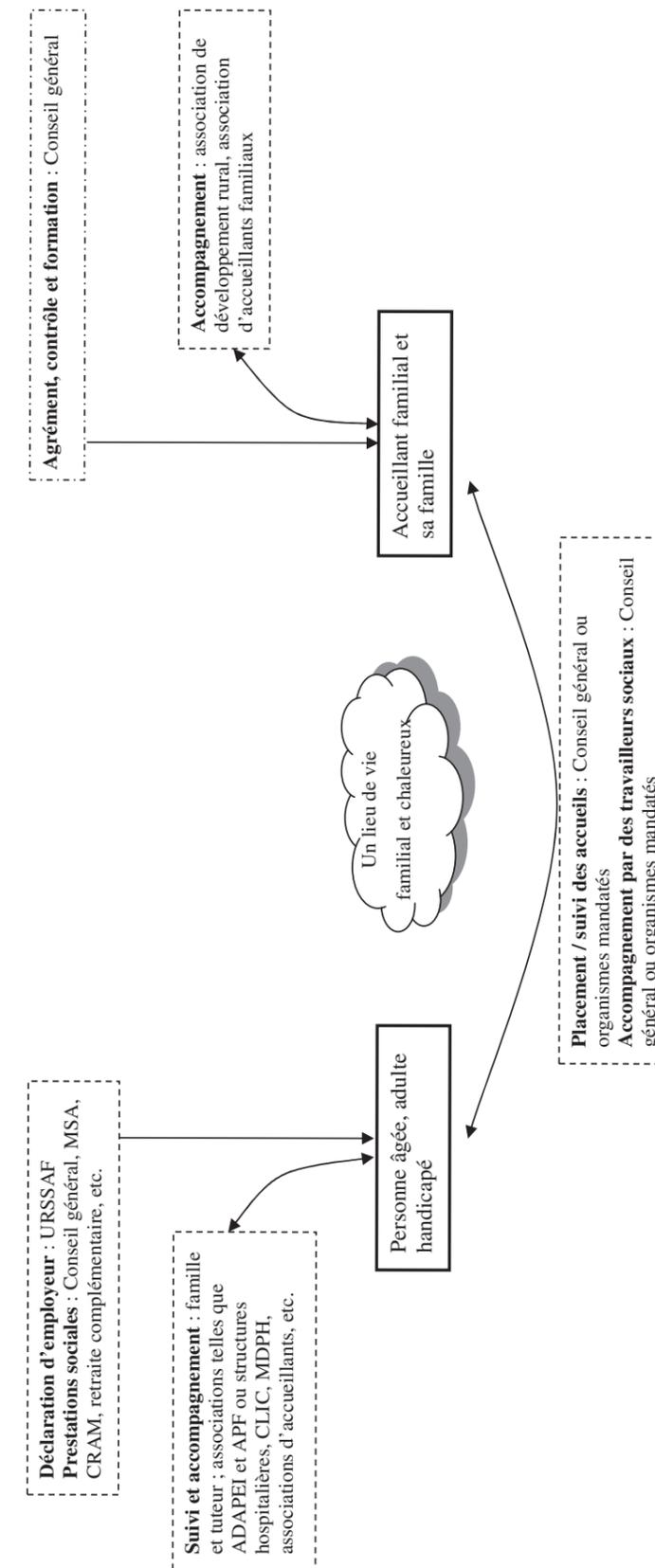
Accueil familial : les attentes des accueillants

- être écoutés et accompagnés
- disposer de formations adaptées à leurs attentes
- être mis en relation avec d'autres accueillants
- trouver des solutions simples pour être remplacés
- avoir une activité reconnue

Accueil familial : les attentes des structures

- trouver de nouveaux accueillants pour prévenir les nombreux départs en retraite
- développer des systèmes innovants d'accueil
- trouver des partenaires pour mener à bien des actions de recrutement

LES ACTEURS DE L'ACCUEIL FAMILIAL



Sigles :

MSA : Mutualité sociale agricole ; CRAM : Caisse régionale d'assurance maladie
 ADAPEI : Association départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales
 CIVAM : Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural ; AP : Accueil Paysan
 MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
 CLIC : Centre local d'information et de coordination

Le CIVAM Semailles, catalyseur d'acteurs

Dès que nous avons démarré ce projet, nous avons réussi à réunir et à intéresser des partenaires institutionnels (MSA, Conseil général) et des associations (CLIC, ADAPEI, Aînés ruraux, accueillants familiaux). Chaque fois que nous les avons sollicités ils ont répondu présents. Ce qui est plutôt surprenant lorsqu'on connaît le peu de place occupée par l'accueil familial dans ce département. Quoi qu'il en soit, les réunions ont permis à ces différents acteurs de mieux connaître leurs actions respectives mais aussi leurs besoins. Ensemble nous avons élaboré une plaquette d'information sur l'accueil familial en Tarn-et-Garonne et nous savons que des contacts et des projets sont en train d'émerger. En toute modestie, nous pouvons nous féliciter d'avoir été un catalyseur d'acteurs.

Hélène Rouffaud, Lilette Teulière.
CIVAM Tarn-et-Garonne

Trouver sa place parmi d'autres acteurs

Lorsque les acteurs sont déjà nombreux dans un paysage, il n'est pas toujours facile de trouver sa place. Dans le Finistère, le Conseil général prend en charge la formation et le contrôle des accueillants. L'accompagnement des accueillants familiaux et la coordination des placements ont été délégués à deux associations, l'une s'occupant du nord du département, la deuxième étant active dans le sud. Enfin, la chambre d'agriculture, en partenariat avec la MSA, organise régulièrement des soirées d'information auprès du grand public. Qu'elle place restait-il à la FDCIVAM ? Celle de «recruteur» : communiquer sur l'accueil familial, repérer des familles puis transmettre leur accompagnement aux associations et au Conseil général. Cette position, peu satisfaisante pour l'association ne fut pas retenue, même si l'accueil familial dans le Finistère vaut à être développé pour satisfaire toutes les demandes.

Lucile Delmas, animatrice
CIVAM Finistère

Trouver sa place parmi d'autres acteurs

Se faire accepter par les autres acteurs dépend du climat qui règne dans le contexte local. Dans notre cas il n'était pas évident que la fédération régionale des CIVAM Auvergne puisse prendre une place dans le paysage de l'accueil familial. Or, c'est plutôt un rôle de déclencheur et de mise en relation qu'elle a joué.

En effet nous n'étions pas les experts de l'accueil familial. Le Conseil général est l'institution de droit et la Croix Marine la cheville ouvrière. Avec son œil nouveau, sa motivation et son potentiel de famille d'accueil, la FR CIVAM Auvergne a trouvé sa place. Dans le climat qui régnait dans le Puy de Dôme, être à l'écoute des volontés et des jeux d'acteurs fut très important.

La clef de la réussite toute relative de la FR CIVAM Auvergne dans ce projet repose sûrement sur la manière dont nous avons veillé à n'oublier personne à chacune des étapes du projet, à avertir chacun des acteurs et à leur laisser la possibilité de s'exprimer et d'intervenir quand ils le souhaitent.

Corinne Mellet-Esnouf
Animatrice, CIVAM Puy-de-Dôme



Travailler ensemble

La famille d'accueil social représente un maillon utile et nécessaire dans la chaîne d'offres à destination de personnes âgées et de personnes handicapées, qu'elles vivent à domicile, chez un parent, ou en institution. Si cette solution ne convient pas à toutes les situations, elle peut représenter une alternative de proximité dans la conduite du projet de vie d'une personne. Pour cela, il faudra briser certaines représentations méfiantes ou de corporatisme. Un travail important d'information et de présentation est nécessaire pour faire connaître ce dispositif et le rendre transparent. La satisfaction des personnes âgées et de leurs familles, ou des institutions qui les hébergent habituellement, est le meilleur garant de la reconnaissance de service. Il s'agit, une fois de plus, d'offrir la meilleure prestation possible, dans une palette d'offres différentes et complémentaires. Ce mode d'accueil représente un lieu de vie à titre temporaire ou dans la durée, l'accueil de la personne accueillie pouvant être envisagé par la famille jusqu'à la fin de vie.

Un travail
de communication,
d'information
et d'explication

Le travail d'Accueil Paysan et des CIVAM, par les rencontres d'acteurs de l'action sociale et médico-sociale du département, va se faire connaître et reconnaître par tous. Il s'agit d'un long travail de communication, d'information et d'explication. Le destinataire est au centre des dispositifs, comme le préconise la loi. Les tensions entre acteurs, la méfiance, la non reconnaissance de l'autre acteur, les conflits vont rejaillir sur la personne accueillie. Le développement d'un réseau autour de la famille d'accueil et le tissage d'un véritable partenariat sont absolument nécessaires.

Le contrat qui lie tous les partenaires du système nécessite qu'ils se connaissent, se reconnaissent, qu'une charte de bonnes pratiques soit partagée par tous et qu'il y ait un accord sur les rôles et fonctions de chacun. Le chef de projet d'action sociale et médico-sociale est dans ce sens le Conseil général. Le second acteur, incontournable est la MSA et son réseau d'élus et de travailleurs sociaux. Les CLIC et les Maisons départementales du handicap ont à jouer un rôle d'accueil, d'information et de mise en relation.

Dans les départements où le Conseil général, la MSA, les institutions et les associations fonctionnent ensemble, dans l'intérêt des destinataires de l'action sociale, le travail de chacun est facilité. La réelle prise en compte des besoins particuliers des personnes âgées et personnes handicapées est reconnue. La qualité de vie des accueillis et des accueillants s'en ressent. Le bien-être de l'un, ne peut se faire sans celui de l'autre.

En Dordogne, la MSA, en convention avec le Conseil général, a créé un groupement d'employeurs, pour permettre aux familles d'accueil d'accéder aux congés et aux temps de répit. Dans ce département, on constate un engagement fort du Service personnes âgées - Personnes handicapées du Conseil général. D'un département à l'autre, les différences d'orientation et de conduite de l'action en matière de politique sociale et médico-sociale, l'existence ou l'absence de reconnaissance des acteurs sociaux et la nature des partenariats, vont faciliter ou ralentir le développement d'un réseau de familles d'accueil. Les textes juridiques et réglementaires sont les mêmes pour tous, mais les politiques conduites peuvent différer. S'il est possible de développer des synergies, cette attitude n'est pas toujours naturelle et spontanée : cela suppose une volonté forte, un plan de communication dense, la conviction partagée de l'importance du travail en réseau et du partenariat.

La réussite de l'accueil familial social se fera dans la durée et l'engagement dans cette voie. Les services d'aide à domicile et les établissements ne suffisent pas à la demande, d'autant plus que l'aspiration de nos contemporains est de vivre chez soi. La plupart des personnes craignent l'entrée en maison de retraite et plus encore de mourir à l'hôpital. C'est dans cette perspective que Accueil Paysan et les CIVAM mènent un combat complémentaire pour faire connaître l'originalité de leur offre et son implantation en milieu rural pour un développement social local des territoires.

INFORMER ET SENSIBILISER

QUOI ?

Organiser une réunion d'information sur l'accueil familial social.

Attention : informer et sensibiliser ne veut pas dire recruter, mission assurée par le Conseil général.

POURQUOI ?

- Faire découvrir cette forme alternative d'accueil
- Fournir des informations de base sur l'accueil familial social d'adultes handicapés ou de personnes âgées et sur la pluriactivité en milieu rural

➔ Susciter de nouvelles vocations auprès d'agriculteurs ou de ruraux en recherche d'emploi ou d'activité complémentaire,

➔ Permettre à des personnes dépendantes de trouver un lieu de vie conforme à leurs attentes.

POUR QUI ?

Ces réunions d'information peuvent être à destination d'accueillants familiaux potentiels et/ou de personnes âgées, d'adultes handicapés ou de leur famille.

COMMENT ?

1- Définir l'objet, le lieu et la date de la réunion

Les objectifs de la réunion

Exemple : informer sur le métier d'accueillant familial, sur la pluriactivité en milieu rural, le développement local, l'accueil de proximité, etc.

Le lieu. Cibler un territoire pertinent : disposition géographique des participants potentiels, légitimité d'actions, choix d'un territoire où vous êtes déjà implanté ou connu par vos actions associatives. *Exemple : choisir un territoire où il y a beaucoup de personnes âgées et peu d'institutions ou un territoire sur lequel vous avez déjà un ou deux accueillants qui peuvent témoigner ...*

La date. Les porteurs de projet se manifestent le plus souvent en début d'année scolaire et en début d'année civile (constat fait au sein d'Accueil Paysan). Il est donc intéressant de fixer les réunions d'information/sensibilisation à ces périodes. Pour l'heure, il est préférable de placer les réunions en soirée si vous voulez toucher les agriculteurs.

2 - Avec les partenaires

Choisir et contacter les intervenants en fonction de leur rôle, de leurs responsabilités et de leur situation géographique par rapport au lieu de réunion.

Inviter systématiquement le conseiller général responsable du secteur PA/PH * et un conseiller général local, le ou la chef du service social PA/PH du Conseil général et s'il y a lieu, un responsable du secteur dans lequel se déroule la réunion d'information. Pensez à inviter des accueillants familiaux du secteur pour témoigner.

L'intervention ou la simple présence d'élus et de responsables administratifs permettra de donner toute légitimité à votre action. Vous montrerez ainsi au public que vous agissez dans le cadre légal du développement de l'accueil familial. De plus, ce type d'accueil ne peut se développer qu'en partenariat avec ces institutions.

* PA/PH :
personnes âgées /
personnes handicapées

Vous pouvez choisir de faire intervenir vos partenaires ou simplement les inviter à assister à la réunion. Cela dépend de l'importance de leur fonction dans le développement de l'accueil familial.

Afin de bien répartir les rôles, vous pouvez organiser une réunion de préparation avec les intervenants pour construire et définir ensemble le programme de la réunion.

S'il y a plusieurs soirées d'information, organiser des réunions de préparation entre chaque soirée. Cela permet de retravailler certains points, de faire un bilan de la soirée passée et d'améliorer le déroulement de la réunion suivante. C'est aussi l'occasion d'entretenir le partenariat avec les intervenants et d'avancer ensemble sur les questions que se pose votre groupe.

3 - Communiquer sur la réunion

Les documents de communication doivent être réalisés en partenariat avec le Conseil général de votre département.

Exemple : communiqué de presse à envoyer aux journaux locaux, départementaux, annonce sur Internet ; courrier ciblé aux élus locaux et départementaux et aux directeurs des structures partenaires ; prospectus et affiches à distribuer aux mairies, communautés de communes, centres sociaux, hôpitaux, foyers occupationnels, foyers d'hébergement temporaire ou à la journée, associations oeuvrant dans le secteur du handicap ou du vieillissement...

4 - Pendant la réunion

- présenter les intervenants, le programme
- faire intervenir le Conseil général pour présenter le cadre de l'accueil familial
- expliquer les actions de votre association dans ce domaine
- laisser la place libre aux questions du public.
- mettre à disposition de la documentation et faire passer une fiche d'émargement (nom, adresse, téléphone). Vous pourrez ajouter une colonne « demande ou offre d'accueil », ce qui vous permettra de mieux appréhender les besoins du public handicapé ou âgé et de repérer des porteurs de projet potentiels.

Si vous faites intervenir un animateur extérieur à votre structure pour animer la réunion, pensez à vous répartir les rôles pour ne pas empiéter sur les fonctions de chacun. Si vous faites intervenir un administrateur de votre structure, veillez aussi à ne pas empiéter sur son rôle politique.

5 - L'évaluation

Vous pouvez organiser une réunion de bilan. Ces réunions doivent permettre de mettre en perspective des points importants qui seraient ressortis durant les réunions d'information.

Exemple : question du prix de journée, de la mise en relation des offres et demandes, de la prospection, de la promotion. Ces différents points pourront être retravaillés en réunion thématique avec le groupe d'accueillants. Le bilan des réunions d'information vous donne aussi l'occasion de faire le point concernant l'offre et la demande sur le secteur de la réunion d'information.

Mobiliser les participants pour une réunion d'information

Une des étapes importantes du projet consistait en l'organisation de réunions d'information/sensibilisation à l'accueil familial. Avec les acteurs du projet (MSA, Conseil général, ADAPEI, CLIC) nous avons décidé de concentrer nos efforts sur un territoire et suivant le succès obtenu, nous avons prévu de démultiplier les réunions. Ensemble nous avons élaboré le programme, décidé du mode de communication (affichage local dans les mairies, MSA, cabinets médicaux et un relais presse locale), décidé également lieu, date et horaire (salle de réunion de la MSA à 10h). Au final, beaucoup d'intervenants mais pas de participant. Comme nous étions motivés, nous avons remis ça quelques mois plus tard, en modifiant notre stratégie de communication (travail de recrutement via les assistantes sociales MSA du secteur). Cette fois-ci nous attendions au moins 4 personnes mais quelques centimètres de neige ont eu raison de leur curiosité. Nous en avons encore tiré des conclusions : les horaires n'étaient pas adaptés (on se plaît à penser qu'en soirée davantage de personnes se seraient déplacées), le lieu non plus (une salle des fêtes aurait été plus appropriée), le travail de terrain encore largement insuffisant.

Hélène Rouffaud, Lisette Teulières.
CIVAM Tarn-et-Garonne

Cinquante personnes en réunion d'information

Nous avons organisé une réunion d'information dans l'après-midi du 7 avril 2006. Des invitations individualisées ont été envoyées et des affichages dans des lieux stratégiques posés. La MSA, dans le cadre de ses contrats de développement social territorialisés, et le conseiller général du territoire ont lancé les invitations. La notoriété des deux organismes a largement contribué au fait que de nombreuses personnes d'horizons différents participent à la réunion (travailleurs sociaux, élus, accueillants, infirmières, directeurs de maisons de retraite...).

Corinne Mellet-Esnouf
Animatrice CIVAM Puy-de-Dôme

Soirées d'information dans le réseau Accueil Paysan

En 1997 avait lieu la première soirée d'information et d'échange sur l'accueil de personnes âgées à la ferme. Cette soirée, organisée à la maison de retraite de Châteaubourg, rassemblait 20 personnes dont 5 personnes âgées et 8 adhérents d'Accueil Paysan. Suite à cette rencontre, l'association a expérimenté un travail de proximité avec les établissements proches des lieux d'accueil : mettre en place des accueils souples pour des petits groupes de personnes âgées, à la journée ou sur quelques jours.

En 2004, nous organisons trois soirées d'information, tant pour les futurs accueillants que les futurs accueillis. Ces soirées ont été possibles grâce au soutien de la Fondation de France et à la collaboration du Conseil général ainsi que des structures médico-sociales mandatées par le Conseil général (associations de tutelle, hôpitaux locaux, ADMR, hôpital psychiatrique). Ces échanges ont fortement contribué à souder le groupe d'accueillants, à faire connaître nos actions et de manière plus générale, le métier d'accueillant familial. Lors de la dernière soirée d'information, il y avait une dizaine de familles d'accueil. Elles venaient pour écouter et parler de leur travail quotidien. Les échanges ont été riches entre porteurs de projet et accueillants expérimentés. Suite à ces trois réunions, nous avons eu une nouvelle adhérente en accueil familial d'adultes et beaucoup de demandes d'accueil !

Marie-Eve Tailleours,
Animatrice Accueil Paysan Ille-et-Vilaine

ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT LES PORTEURS DE PROJET

Pourquoi ?

Appui méthodologique individualisé, pour aider le futur accueillant à formaliser son projet, consolider son activité, résoudre ses difficultés, etc.

Pour qui ?

Dans le cadre de l'accueil familial d'adultes, les accueillants souhaitant commencer une activité d'accueil et les accueillants en activité peuvent faire l'objet d'un accompagnement.

Comment ?

Il est difficile pour les accueillants d'être accompagnés par le Conseil général dans la mesure où celui-ci est chargé de les contrôler. De même, pour des questions de mise en confiance, il est préférable que les personnes chargées de l'accompagnement ne soient pas celles mandatées par le Conseil général pour le suivi et le contrôle. (cf. fiche cadre général p 14).

Or, c'est souvent le cas et les accueillants ressentent de façon récurrente le besoin d'échanger avec l'extérieur, avec un partenaire « neutre ». Cet accompagnement complémentaire peut être effectué par les CIVAM et Accueil Paysan... accompagnement fortement rattaché aux valeurs sociales de ces deux réseaux.

Les différents cycles décrits dans le schéma page 35 représentent les étapes que le porteur de projet devra franchir, de manière progressive ou sous forme d'aller et retour, selon sa situation, sa formation, ses acquis théoriques, financiers, matériels... L'accompagnement pourra aussi être différencié selon que le porteur de projet a un projet « conquête » (partir d'une idée) ou un projet « solution » (résoudre un problème).

Les étapes successives et le rôle de l'accompagnateur

(cf. schéma page 35)

Sensibilisation, détection, promotion

Cette première étape peut être franchie lors d'une réunion d'information ou lors d'un entretien individuel. Il est important d'expliquer les bases de la législation. C'est également le moment d'exposer brièvement le contexte de l'accueil familial social : les besoins actuels de la société, l'intérêt de développer ce type d'accueil, etc. Faire en sorte d'amener le porteur de projet à se documenter et s'informer lui-même et l'orienter vers d'autres accueillants afin qu'ils échangent ensemble.

Phase d'émergence

Aider le porteur de projet à faire des choix, en posant des questions portant sur :

- le choix du public : « Est-ce que je préfère accueillir des adultes handicapés plutôt que des personnes âgées ? »
- le choix du type d'accueil : social ou thérapeutique
- le choix de la forme d'accueil : permanent ou temporaire
- la conciliation entre l'accueil et la vie familiale

L'animateur doit procéder à une écoute active en reformulant les paroles de son interlocuteur pour le relancer et l'aider à développer ses idées. Attention à ne pas orienter ou influencer les propos de la personne écoutée.

Terminer cette étape en demandant au porteur de projet de formuler son projet par écrit.

Appui technique

- aider la personne à éclaircir les questions juridiques, fiscales et sociales en tenant compte de son statut actuel et de l'évolution de son projet. L'orienter vers d'autres acteurs clefs
- expliciter la nature du statut de l'accueillant et les démarches que le porteur de projet aura à suivre pour avoir l'agrément, puis lors de chaque accueil (cf. fiche statut, rémunération, fiscalité p 22)
- expliquer à l'accueillant les démarches que devra faire la personne accueillie, un membre de sa famille ou un de ses proches (surtout si la personne accueillie n'est pas sous tutelle et si elle ne connaît pas du tout le dispositif accueil familial)
- orienter le porteur de projet vers les acteurs sociaux ou médico- sociaux de son territoire (association tutélaire, hôpital, clinique psychiatrique, foyer, clic, maison de retraite, association liée au handicap ou au vieillissement...).

Aide à la création

Orienter la personne vers le Conseil général tout en continuant de lui apporter soutien et conseil pour aborder sereinement cette phase incontournable et décisive. La guider aussi vers d'autres organismes susceptibles de pouvoir financer ses investissements (adaptation de la maison aux personnes à mobilité réduite)*.

* Se renseigner auprès de l'ANAH; l'agence nationale de l'habitat attribue des subventions pour améliorer le confort dans l'habitat privé. <http://www.anah.fr/>

Suivi post création

Rester attentif, « curieux » et à l'écoute de la personne. Cette phase de l'accompagnement s'étale dans le temps. Elle se concrétise par des visites à domicile (attention ce n'est pas du contrôle), les discussions informelles, les appels téléphoniques et l'échange de mails.

Accompagner c'est :

écouter, reformuler, aider à dire, aider à écrire, aider à s'entourer de pairs, cadrer, donner confiance, rendre autonome, franchir des étapes, une dimension très humaine !



Accompagner ce n'est pas :

se substituer, juger, porter, écrire à la place du porteur de projet, financer.

Accompagnement individuel d'un porteur de projet

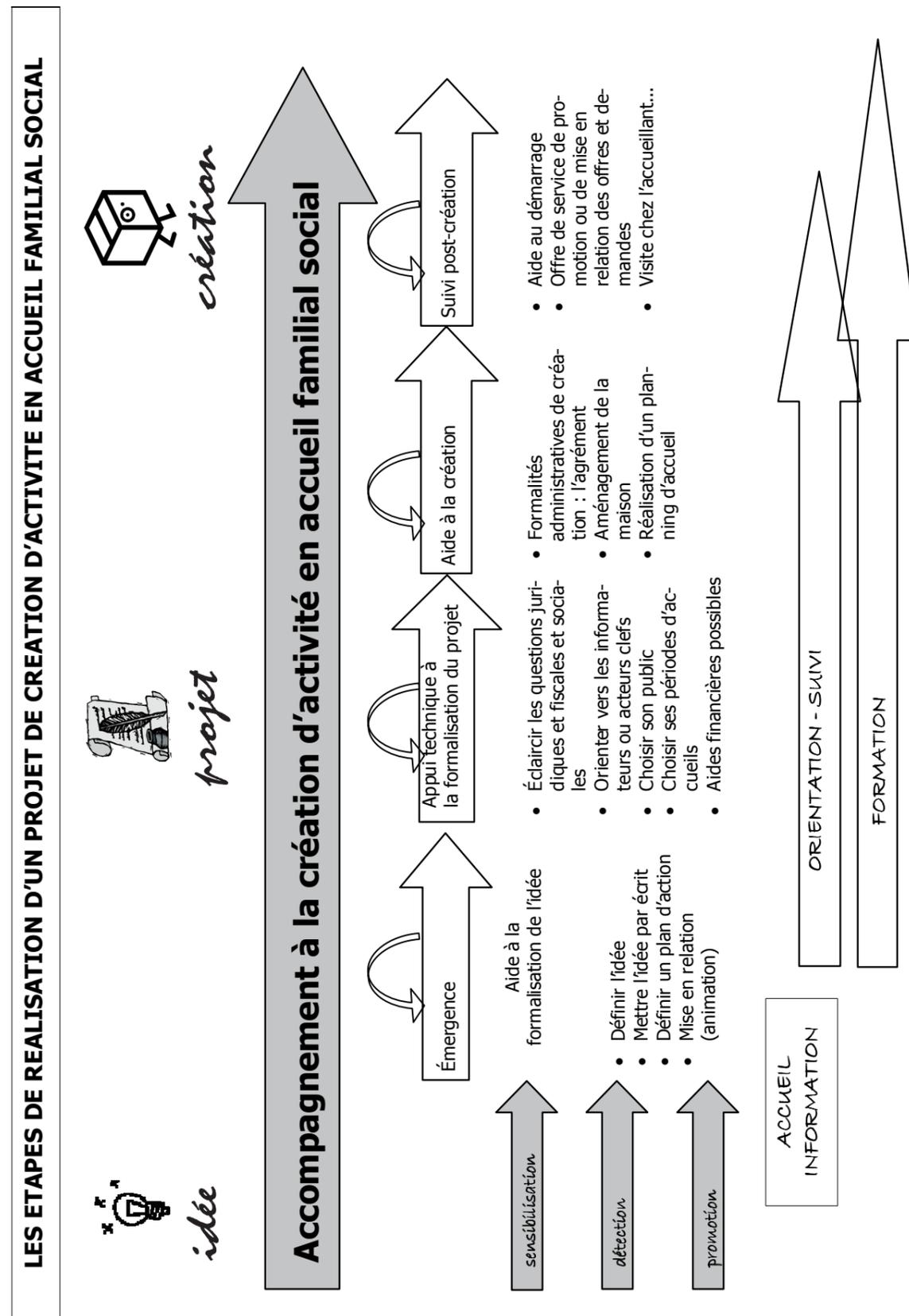
Avec l'intervention d'une équipe interrégionale pluridisciplinaire, 12 stagiaires ont suivi durant un an des sessions de formation sur des thématiques leur permettant d'avancer leur projet individuel (méthodologie de projets, développement personnel, ingénierie financière etc.). Des regroupements collectifs permettaient également une émulation des projets entre stagiaires. En outre, des suivis individuels étaient assurés par les formateurs à raison de 3 à 4 jours en dehors des regroupements collectifs. Une autre formation devrait démarrer courant 2007, intégrant en plus de la formation à distance.

Corinne Mellet-Esnouf
Animatrice CIVAM Puy-de-Dôme

Première étape de l'accompagnement individualisé

Dès le premier contact téléphonique, j'invite le porteur de projet à rencontrer d'autres accueillants familiaux membres d'Accueil Paysan. Ensuite, l'accompagnement individualisé consiste à écouter le porteur de projet. Le premier entretien peut durer deux heures. J'incite la personne à évoquer ses motivations professionnelles et financières et celles qui relèvent de ses valeurs, puis la motivation de sa famille : « Est-ce que vous en avez parlé avec votre conjoint(e), vos enfants ? » Nous abordons ensuite des points plus techniques : choix du public, rythme d'accueil, nature de l'agrément à demander. Si l'entretien se déroule chez le porteur de projet, je demande à visiter les pièces vouées à l'accueil, afin d'en évaluer l'adaptation au public handicapé ou âgé. Enfin, je prends toujours le temps de bien présenter l'association et plus précisément le fonctionnement de la commission accueil familial d'adultes. Les porteurs de projet qui veulent développer une activité d'accueil avec notre label doivent le faire selon notre charte éthique et nos cahiers des charges.

Marie-Eve Taillecours
Animatrice, Accueil Paysan Ille-et-Vilaine



ACCOMPAGNER COLLECTIVEMENT LES PORTEURS DE PROJET

Définition : L'accompagnement de porteurs de projet : l'animateur accompagne l'émergence de projets d'accueil et aide le groupe à devenir autonome.

Pourquoi ? Accompagner collectivement les porteurs de projet est une nécessité en accueil familial. Réfléchir, travailler, échanger en groupe pour ne pas être isolé, pour mutualiser. Trouver des solutions adaptées à ses difficultés personnelles en s'appuyant sur le savoir-faire et le savoir être de ses pairs. C'est là toute la richesse de l'accompagnement collectif.

Comment ? Réunions et actions collectives.

Les différentes formes d'accompagnement :

- par l'information (cf. fiche informer et sensibiliser p 30)
- par la formation (cf. fiche former les accueillants familiaux p 38)
- par l'animation de groupes d'échanges et de groupes de travail thématique (cf. fiche groupes d'échanges et groupes de travail thématique p 41 et 43)



L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DE PORTEURS DE PROJET

La notion d'accompagnement est inséparable de celle d'appartenance à une organisation. La famille qui se lance dans l'accueil est porteuse de projet. Être membre d'Accueil Paysan, des CIVAM, ou de tout groupe porteur d'offres sociales fortement ancrées dans des valeurs humanistes et de développement local à destination d'un public fragilisé, suppose un engagement humain fort. Le projet va être mis en œuvre en son nom propre, mais aussi, en tant que membre d'un collectif inscrit dans un projet « politique », dont il est un maillon. La Charte donne le sens et le cadre éthique à cette activité. Deux figures sont incontournables dans un tel contexte, celle de l'animateur et celle du collectif d'appartenance.

L'animateur n'est pas le dirigeant du groupe de familles d'accueil, il ne se situe ni en position d'autorité, ni dans la position de celui qui sait. Son profil et sa personnalité font de lui un acteur de mobilisation, de développement, de soutien et de fédération. Il est porteur de capacités en communication et en animation de réunions. Une position trop forte ou trop directive ne convient pas, car un certain nombre de familles d'accueil ne supporteraient pas d'être instrumentalisées.

Le collectif se compose des familles d'accueil social d'un territoire proche, de partenaires de type « alliés » à l'occasion et de l'animateur. Son objet est de permettre les échanges, le partage des savoirs, l'expression des vécus avec les personnes, l'analyse des pratiques. La fonction première du groupe est la solidarité et la possibilité de développer un fort sentiment d'appartenance. C'est au fil des rencontres et des échanges que se construit une identité collective et une stature professionnelle propre à cette activité.

Le collectif permet la formation permanente, l'échange et le soutien, la construction commune d'événements, la constitution du réseau territorial, la communication externe. C'est en son sein que se construit le sens de l'action et les valeurs qui l'encadrent. Dans le collectif, l'animateur occupe une place stratégique, qui mérite que l'on soit particulièrement attentif à cette fonction.

Porteur de projet : un fort engagement humain

regards sociologiques

TEMOIGNAGES



Prendre ses distances

Pour vous quel rôle a l'animateur dans la conduite d'un projet collectif ?

L'animateur doit veiller à la dynamique de groupe. Dans des réunions d'échanges, il doit subtilement permettre à chacun de s'exprimer, sans être trop directif, pour permettre un débat riche. C'est ce que recherchent les accueillants en venant à ces réunions. L'animateur doit aussi recentrer les discussions quand le groupe s'égare, reformuler et synthétiser les idées pour faire avancer le projet commun.

Quelle est à votre sens la principale difficulté dans l'accompagnement d'un projet collectif ?

En tant qu'animateur il faut savoir prendre ses distances. Nous ne sommes ni des confidents, ni des psychologues. C'est à nous, cependant qu'il revient d'analyser les situations, afin de conduire un groupe dans la résolution de ses problèmes.

Marie Coupet
Animatrice Accueil Paysan, Pyrénées-Orientales

Corinne Mellet-Esnouf
Animatrice, Fédération Régionale des CIVAM Auvergne

FORMER LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

La formation des accueillants familiaux est de la compétence du Conseil général. Cependant, il vous est possible d'organiser une formation complémentaire propre au réseau, en fonction des attentes du groupe que vous suivez.

Définition : Amener les (futurs) accueillants à se définir un cadre théorique et pratique de travail, à acquérir des compétences nouvelles, en s'appuyant sur des apports conceptuels, des analyses d'expériences, etc.

Pourquoi ?

- Formaliser un projet d'accueil
- Développer les compétences professionnelles des participants
- Permettre l'échange, l'entraide et l'enrichissement mutuel

↳ Des accueillants plus professionnels, mieux formés et informés.

Comment ?

Si le groupe de stagiaires suivis est dans une phase de construction de projet, une formation initiale permettra à chacun d'asseoir ses idées et de se lancer en toute connaissance de cause dans son activité d'accueil. Dans ce cas, une formation longue (20, 30 jours) peut être intéressante ; des porteurs de projet de différents types d'accueil peuvent être mélangés. Concernant des accueillants en activité, seuls des apports théoriques et pratiques ponctuels sont souvent demandés. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres besoins, mais qu'il est plus difficile d'amener les accueillants à prendre le temps d'y répondre. Dans ce cas, les formations sont en général courtes et ponctuelles, de 3 à 6 jours par an, de type formation-action.

Méthodologie

- associer apports théoriques (pour définir le cadre dans lequel s'exerce l'accueil familial social), apports de connaissances professionnelles (dispositif institutionnel, réglementation, gestion) et méthodologie
- des temps doivent être réservés au projet ou à l'activité d'accueil de chacun des stagiaires. La méthodologie de travail peut consister en des modules pédagogiques d'échanges de savoirs et de savoir-faire entre stagiaires, des mises en situation, des visites de sites
- les travaux de groupes, les débats et toutes les méthodes pédagogiques faisant appel à la participation active seront privilégiés dans le but d'impulser du dynamisme et de renforcer la motivation des stagiaires
- il sera fait appel à des personnes qualifiées pour l'apport de connaissances relatives à certains domaines spécifiques (sociologues, responsables de structures, fonctionnaires des services compétents).

Financement

Le financement des formations peut être assuré en partie par le VIVEA* si la majorité des stagiaires sont exploitants agricoles à titre principal ou conjoints colabourateurs. Attention, votre association doit être reconnue organisme de formation par la DRTEFP. Par ailleurs, ce type de formation peut parfois entrer dans un programme européen type Fonds Social Européen basé sur la revalorisation de l'emploi de proximité en milieu agricole et rural ou sur le soutien aux personnes handicapées ou âgées.

* VIVEA :
Fonds de formation agricole

* DRTEFP :
Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle



De l'obligation de se former

Quelques pratiques de formateurs, auprès de deux Conseils généraux et d'Accueil Paysan Ille-et-Vilaine, au cours de différentes phases de l'installation de familles d'accueil, viennent confirmer l'importance de se former. Que l'on accueille des enfants selon différentes origines, familiales ou institutionnelles, des personnes handicapées jeunes ou adultes, ou des personnes âgées venant de chez elles ou d'établissements, il existe une identité professionnelle centrale. Cette identité se fonde dans la rencontre et l'accueil, dans «le vivre avec» et l'acte de «prendre soin d'une personne non parente, reçue dans le lieu de vie de l'accueillant».

Il est nécessaire, pendant ou avant les démarches de demande d'agrément, de proposer un premier temps de rencontre en formation, temps où les personnes vont exposer leur projet, dans un esprit de co-conseil, où seront énoncés les premières références professionnelles et les savoirs de base. L'illusion de croire qu'être parent, élever des enfants ou l'avoir fait, avoir soigné un vieux parent, signifierait la capacité à occuper une fonction de famille d'accueil, est erronée.

Dans des formations à la demande de Conseils généraux, centrées sur la question du secret et la notion de secret partagé, ou de la démarche de prendre soin et la responsabilité, le programme a dû être adapté en permanence pour permettre l'expression des personnes. Il était question de la manière de vivre le contrôle, le rapport avec l'employeur, les récits de vie, et l'expression des moments forts de la vie quotidienne. Tous les thèmes abordés renvoient à la «fabrication» d'une profession. Le constat souvent fait est celui d'un immense besoin d'être écouté et d'être reconnu.

Participer à une réflexion sur l'intérêt de l'accueil familial

La formation représente un processus unique dans la professionnalisation de la personne, dans le même temps qu'elle participe à la construction d'un métier. Il s'agit de réfléchir sur les aptitudes acquises par l'expérience, de participer à une réflexion sur l'intérêt de l'accueil familial. Dans la sphère de l'accueil familial, la prise de conscience de la richesse culturelle de l'appartenance au monde paysan et plus généralement au monde rural est la marque de qualité des prestations proposées.

Plusieurs types de contenus vont servir les différents temps de la formation permanente : le temps de l'installation et de la construction du projet, l'accompagnement et le soutien tout au long de l'expérience, l'apport de connaissances, le groupe d'échanges, un travail particulier centré sur les publics accueillis, l'analyse des pratiques, le travail d'évaluation partagée.

La pédagogie est participative, selon les règles du groupe apprenant, dans des temps qui tiennent compte de la nature des impératifs liés à la famille et ceux de l'accueil, ainsi que des distances. La notion de territoire est à examiner dans la constitution des groupes. Ces démarches pourraient être confiées à une petite équipe mobile de professionnels de la formation des adultes, à laquelle seraient joints, ponctuellement, des spécialistes de telle ou telle discipline. Il s'agit d'élaborer un savoir-faire «propre», au niveau d'Accueil Paysan et des CIVAM par un processus de formation, des méthodes et des outils.

Dans les familles rencontrées, le besoin d'être écouté se manifestait moins, ce qui pourrait signifier que dans les CIVAM et Accueil Paysan, une grande partie de l'identité se fonde dans l'appartenance au monde paysan et rural et en constitue un socle fort.

Accueil Paysan propose une formation complémentaire en Ille-et-Vilaine

En réponse aux besoins exprimés par nos adhérents nous avons organisé trois journées de formation. Ces formations furent mises en place avec un réseau de partenaires comme l'Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) ou la Confédération syndicale des familles (CSF) et de nombreux intervenants institutionnels (Conseil général, hôpitaux, associations tutélaires, etc.). Leurs interventions sont souvent gratuites ou peu onéreuses. De plus cela permet de resserrer les liens de partenariat.

Voici le programme général que nous avons suivi :

- **journée 1.** Accueil familial : statut et rémunération, témoignage d'une accueillante et témoignage de l'animatrice d'un réseau d'accueillants (UDAF Sarthe).
- **journée 2.** Présentation d'organismes sociaux et médico-sociaux (fonctionnement, public reçu) ; le jardinage avec des personnes handicapées ou âgées.
- **journée 3.** Connaissance des principales maladies mentales et des différents types de handicaps.
- **journée 4.** Evaluation des conséquences des handicaps et des maladies mentales sur le travail en accueil familial.
- **journée 5.** Acquisition d'outils pour mieux communiquer sur son activité d'accueillant familial avec les partenaires sociaux et les familles biologiques des accueillis.

Mis à part le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) que nous avons organisé à trois reprises avec la CSF, ces formations n'ont jamais fait l'objet d'un diplôme professionnel. Elles ont cependant vivement contribué à la reconnaissance professionnelle et institutionnelle des accueillants et à la construction de leurs projets d'accueil. Aujourd'hui les accueillants pourront les valoriser auprès du Conseil général, dans leur dossier d'agrément ou de renouvellement d'agrément.

Marie-Eve Tailleours,
Animatrice Accueil Paysan Ille-et-Vilaine

Une formation de 4 jours « Accueillir une personne âgée ou handicapée sur son exploitation »

Cette formation, à l'initiative d'Accueil Paysan Dordogne et mise en oeuvre par la MSA a réuni six participants. Les objectifs étaient :

- réfléchir aux répercussions que le projet d'accueillir chez soi une personne âgée ou handicapée pourra avoir sur l'exploitation et sur la vie familiale
- mieux comprendre les spécificités des populations à accueillir
- être plus au clair avec ses motivations et ses compétences pour pouvoir développer une relation d'accompagnement.

Le petit groupe de stagiaires a permis d'échanger librement et de prendre en compte des personnalités et projets différents. Si des réponses et informations ont pu être apportées sur le statut juridique, fiscal, sur le contrat, sur la vieillesse, il a manqué l'aspect de handicap mental et la participation de familles pratiquant déjà cet accueil. A l'issue de cette formation, deux personnes se sont engagées dans la demande de l'agrément dont une pour être remplaçante à temps partiel.

Brigitte Michal-Lyphout
Adhérente Accueil Paysan Dordogne

ANIMER DES GROUPES D'ÉCHANGES



Définition

La participation à un groupe d'échanges consiste à exprimer librement son vécu quotidien d'accueillant familial. Ce moment de discussions repose sur la confiance et la connaissance mutuelle des participants. Il se déroule sur la base de la confidentialité.

Les groupes d'échanges d'accueillants familiaux, au même titre que les formations sont habituellement organisés par

les Conseils généraux ou des structures mandatées. Cependant, certaines structures indépendantes organisent elles aussi leurs propres groupes d'échanges.

Les débats portent souvent sur la vie quotidienne en accueil familial, mais parfois les accueillants désirent se rassembler autour d'un thème fédérateur, pour discuter en vue d'améliorer leurs pratiques.

Pourquoi ?

On observe que certaines familles d'accueil ne se sentent pas à l'aise pour évoquer les aspects de leur travail quotidien devant un psychologue ou un travailleur social qui a aussi pour vocation de les suivre ou les contrôler. Il est donc important qu'elles puissent en parler entre elles, de manière plus libre.

Enfin, ces temps d'échanges visent à rassembler et souder les accueillants autour de préoccupations communes.

Comment ?

Les groupes d'échanges sont organisés à la demande des accueillants ou lorsque l'animateur qui les accompagne ressent ce besoin. Ces groupes peuvent être animés par l'animateur ; celui-ci peut se faire appuyer par un spécialiste (psychologue, éducateur ...) soit lors des groupes d'échanges soit en debriefing individuel, à un autre moment de la journée.

L'animateur doit particulièrement mettre l'accent sur l'écoute et la reformulation. Il est aussi celui qui oblige à de la rigueur dans les discussions (« un groupe de discussion, ce n'est pas un café du commerce »), de façon à acter des acquis, des avancées, des questions à approfondir, etc. Dans un groupe d'échanges, il y a progression dans la réflexion. L'animateur doit aussi être garant d'un résultat, d'une avancée, ça veut dire « proposer régulièrement des synthèses partielles, voire des conclusions, acter les décisions qui se prennent, etc. ». Ces groupes permettent à l'animateur de suivre et d'observer comment chaque accueillant se positionne sur ses pratiques d'accueil.

Accueil Paysan propose une formation complémentaire en Ille-et-Vilaine

En réponse aux besoins exprimés par nos adhérents nous avons organisé trois journées de formation. Ces formations furent mises en place avec un réseau de partenaires comme l'Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) ou la Confédération syndicale des familles (CSF) et de nombreux intervenants institutionnels (Conseil général, hôpitaux, associations tutélaires, etc.). Leurs interventions sont souvent gratuites ou peu onéreuses. De plus cela permet de resserrer les liens de partenariat.

Voici le programme général que nous avons suivi :

- **journée 1.** Accueil familial : statut et rémunération, témoignage d'une accueillante et témoignage de l'animatrice d'un réseau d'accueillants (UDAF Sarthe).
- **journée 2.** Présentation d'organismes sociaux et médico-sociaux (fonctionnement, public reçu) ; le jardinage avec des personnes handicapées ou âgées.
- **journée 3.** Connaissance des principales maladies mentales et des différents types de handicaps.
- **journée 4.** Evaluation des conséquences des handicaps et des maladies mentales sur le travail en accueil familial.
- **journée 5.** Acquisition d'outils pour mieux communiquer sur son activité d'accueillant familial avec les partenaires sociaux et les familles biologiques des accueillis.

Mis à part le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) que nous avons organisé à trois reprises avec la CSF, ces formations n'ont jamais fait l'objet d'un diplôme professionnel. Elles ont cependant vivement contribué à la reconnaissance professionnelle et institutionnelle des accueillants et à la construction de leurs projets d'accueil. Aujourd'hui les accueillants pourront les valoriser auprès du Conseil général, dans leur dossier d'agrément ou de renouvellement d'agrément.

Marie-Eve Tailleours,
Animatrice Accueil Paysan Ille-et-Vilaine

Une formation de 4 jours « Accueillir une personne âgée ou handicapée sur son exploitation »

Cette formation, à l'initiative d'Accueil Paysan Dordogne et mise en oeuvre par la MSA a réuni six participants. Les objectifs étaient :

- réfléchir aux répercussions que le projet d'accueillir chez soi une personne âgée ou handicapée pourra avoir sur l'exploitation et sur la vie familiale
- mieux comprendre les spécificités des populations à accueillir
- être plus au clair avec ses motivations et ses compétences pour pouvoir développer une relation d'accompagnement.

Le petit groupe de stagiaires a permis d'échanger librement et de prendre en compte des personnalités et projets différents. Si des réponses et informations ont pu être apportées sur le statut juridique, fiscal, sur le contrat, sur la vieillesse, il a manqué l'aspect de handicap mental et la participation de familles pratiquant déjà cet accueil. A l'issue de cette formation, deux personnes se sont engagées dans la demande de l'agrément dont une pour être remplaçante à temps partiel.

Brigitte Michal-Lyphout
Adhérente Accueil Paysan Dordogne

ANIMER DES GROUPES D'ÉCHANGES



Définition

La participation à un groupe d'échanges consiste à exprimer librement son vécu quotidien d'accueillant familial. Ce moment de discussions repose sur la confiance et la connaissance mutuelle des participants. Il se déroule sur la base de la confidentialité.

Les groupes d'échanges d'accueillants familiaux, au même titre que les formations sont habituellement organisés par

les Conseils généraux ou des structures mandatées. Cependant, certaines structures indépendantes organisent elles aussi leurs propres groupes d'échanges.

Les débats portent souvent sur la vie quotidienne en accueil familial, mais parfois les accueillants désirent se rassembler autour d'un thème fédérateur, pour discuter en vue d'améliorer leurs pratiques.

Pourquoi ?

On observe que certaines familles d'accueil ne se sentent pas à l'aise pour évoquer les aspects de leur travail quotidien devant un psychologue ou un travailleur social qui a aussi pour vocation de les suivre ou les contrôler. Il est donc important qu'elles puissent en parler entre elles, de manière plus libre.

Enfin, ces temps d'échanges visent à rassembler et souder les accueillants autour de préoccupations communes.

Comment ?

Les groupes d'échanges sont organisés à la demande des accueillants ou lorsque l'animateur qui les accompagne ressent ce besoin. Ces groupes peuvent être animés par l'animateur ; celui-ci peut se faire appuyer par un spécialiste (psychologue, éducateur ...) soit lors des groupes d'échanges soit en debriefing individuel, à un autre moment de la journée.

L'animateur doit particulièrement mettre l'accent sur l'écoute et la reformulation. Il est aussi celui qui oblige à de la rigueur dans les discussions (« un groupe de discussion, ce n'est pas un café du commerce »), de façon à acter des acquis, des avancées, des questions à approfondir, etc. Dans un groupe d'échanges, il y a progression dans la réflexion. L'animateur doit aussi être garant d'un résultat, d'une avancée, ça veut dire « proposer régulièrement des synthèses partielles, voire des conclusions, acter les décisions qui se prennent, etc. ». Ces groupes permettent à l'animateur de suivre et d'observer comment chaque accueillant se positionne sur ses pratiques d'accueil.

Groupe d'échanges, un besoin des accueillantes familiales de Mayenne

En l'absence de formation initiale et continue sur notre département, le Comité de pilotage du projet de développement de l'accueil familial en Mayenne a accepté d'animer, à la demande des accueillants, un groupe d'échanges entre familles d'accueil. Ces accueillantes familiales sociales et thérapeutiques souhaitent sortir de leur isolement professionnel et se retrouver, pour, selon leurs propres mots « parler, écouter, s'interroger, prendre de la distance, essayer de comprendre, partager leurs expériences ».

Le groupe se rencontre ainsi, selon ses souhaits, 3 fois par an, dans un cadre défini ensemble.

- L'expression libre des participants repose sur la confiance mutuelle des membres du groupe restreint, sur la base de la confidentialité des propos tenus
- La richesse de l'accueil familial repose sur la diversité des pratiques, traduction de valeurs familiales différentes. Ces valeurs ne peuvent être jugées. Ainsi, si chacun peut écouter l'autre, le groupe s'enrichit de sa diversité, chaque personne ayant sa propre façon d'accueillir à son domicile des publics parfois différents (enfants, adultes, ...)
- La prise de distance et le regard « bienveillant » porté sur sa pratique peuvent être éclairant pour soi comme pour les autres.

Afin de garantir ce cadre, le rôle de l'animateur est essentiel, il doit :

- Permettre la libre expression de chacun dans le respect des consignes évoquées précédemment
- Instaurer un climat de confiance où l'on peut s'exprimer sans être jugé
- Recentrer si besoin les discussions sur le vécu de chacune et sur l'effet qu'une situation peut induire chez les autres
- Garantir un regard neutre sur les différentes situations afin de pouvoir les analyser librement avec l'ensemble du groupe.

David Mottais

Animateur du réseau d'accueil familial en Mayenne depuis 7 ans

ANIMER DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Définition

Les réunions thématiques portent sur des questions techniques ou politiques relatives au statut, au contrat ou à la rémunération de l'accueillant familial. Parfois, les accueillants se rassemblent pour échanger et améliorer leurs pratiques autour d'un thème fédérateur.

Pourquoi ?

Les accueillants familiaux ne représentent pas encore une profession organisée et suffisamment reconnue. Ils ont toutes les difficultés à faire reconnaître leur métier et à se sentir membres d'une équipe. Les réunions thématiques sont donc l'occasion d'évoquer entre eux et avec l'aide de l'animateur les points juridiques, fiscaux, sociaux et techniques qu'il faudrait améliorer pour faciliter leurs conditions de travail. Les réunions thématiques visent aussi à rassembler et souder les accueillants autour de préoccupations communes.

Comment ?

Les réunions thématiques sont organisées à la demande des accueillants ou sur proposition de l'animateur. Ces réunions peuvent déboucher sur des actions concrètes organisées par l'ensemble des membres du groupe : réunions d'information et de sensibilisation auprès du grand public, actions de promotion de l'accueil familial (cf. fiche promotion de l'accueil familial page 44), réunions de médiation avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'accueil familial, etc. Ce type de rencontres permet de dénouer des problèmes politiques et d'interprétation juridique. Ces échanges facilitent le dialogue avec les institutions. Dans le cas de certaines réunions thématiques, l'animateur peut organiser une visite d'établissements (cliniques psychiatriques, foyers occupationnels, etc.) ou proposer une journée thématique sur le jardinage avec des personnes handicapées, sur l'équitation adaptée, etc.

L'animateur tient là un rôle assez classique : il transmet des informations d'ordre technique, juridique, social, etc. Il facilite la compréhension, répond aux questions, doit être clair et concis. Il recueille des informations, utilise les techniques d'enquête (reformulation, synthèses, etc.). Il n'intervient pas sur le fond et accueille toutes les opinions. Il facilite les interactions et synthétise afin de faciliter le travail des accueillants au quotidien.

Dans le cas de rencontres axées sur des questions politiques, l'animateur a un rôle de médiateur qu'il doit jouer de manière concertée avec les accueillants présents. Il doit tenir une position neutre, il sert d'arbitre et doit permettre l'expression de chaque participant. Il est garant de la construction commune du groupe.

PROMOUVOIR L'ACCUEIL FAMILIAL

Définition

Communiquer sur l'activité des accueillants familiaux afin de donner une image dynamique et innovante du métier et des accueillants.

Pourquoi ?

Communiquer sur le métier d'accueillant familial et sur les accueils que proposent les membres d'un même groupe permet de promouvoir cette activité. Plus le groupe se fera connaître plus il sera reconnu par ses partenaires. Enfin, cela renforce la constitution du réseau et le partage de valeurs communes.

Comment ?

Cette communication collective s'effectue par :

- la réalisation et la diffusion de plaquettes. Ce type de document permet de décrire le projet fédérateur du groupe : charte, cahier des charges, projet éducatif ou associatif, etc. Chaque accueillant familial peut y être présenté ainsi que son lieu d'accueil, son environnement et éventuellement les activités qu'il propose. La charte graphique utilisée peut être la même que celle des autres documents produits par le groupe ou par l'association, ce qui montrera l'appartenance des accueillants à un réseau identifiable.
- la tenue d'un stand associatif lors de réunions d'information, salon, forum, etc.
- des articles dans la presse locale (vecteur d'information très important en milieu rural), régionale, nationale ainsi que dans la presse spécialisée (agricole, rurale, familiale, grand âge etc.)
- un passage à la télévision.



Partager des expériences



LES DIFFÉRENTES FORMES D'ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial peut être permanent ou temporaire, à temps plein ou à temps partiel, selon les modalités définies dans le contrat d'accueil. Grâce à l'enquête réalisée en 2004 dans le cadre du projet « développer l'accueil familial de personnes âgées et d'adultes handicapés en milieu agricole et rural », nous avons pu constater que des formes d'accueil familial social innovantes tendent à voir le jour. Ces nouvelles formes d'accueil répondent à un panel plus large de demandes de la part des personnes âgées, handicapées, de leur famille, des accueillants permanents et des institutions. C'est le signe que l'accueil familial est un véritable mode alternatif d'accueil pour des personnes âgées ou handicapées.

1 - Accueil familial permanent

L'accueil permanent s'exerce à temps plein, toute l'année. C'est la principale forme d'accueil familial social. Elle permet de garantir la continuité de l'accueil et offre à l'accueilli la sécurité d'un logement et d'un accompagnement sur le long terme.

Expérience d'accueil permanent en Tarn-et-Garonne

Sollicités par des adultes handicapés de leur entourage, Patricia et Jean-Marie les ont accueillis occasionnellement (vacances, week-end) dans leur famille composée de 4 enfants. Puis, par souci de continuité mais aussi à la demande du Conseil général, l'accueil est devenu permanent. Patricia et Jean-Marie leur offrent une vie de famille avec tous les avantages et les inconvénients que cela comporte. Patricia n'est pas là « pour faire la bonne » (leur laver le linge, faire leur chambre etc....) ni pour satisfaire toutes leurs extravagances, mais pour les aider à devenir autonomes.

Patricia et Jean-Marie exercent un métier qui, sur le plan humain, leur apporte beaucoup. Il aura appris la tolérance à leurs enfants. Cependant, ils regrettent le manque de reconnaissance du travail accompli, notamment financièrement. Ils souhaitent également que le Conseil général ne prenne pas seulement le malade en compte mais aussi la famille d'accueil. Patricia manque de formation adaptée à ses besoins (par exemple la sexualité chez les adultes handicapés).

Jusqu'à présent ce qui a été le plus dur dans l'accueil permanent des adultes handicapés est la gestion de la famille naturelle.

Les conseils de Patricia à de futures accueillantes :

- Rester le plus professionnel possible avec les familles naturelles
- Ne pas vouloir faire ça que pour l'argent
- Ne pas développer des relations trop affectives avec les personnes accueillies

Lisette Teulières, Hélène Rouffaud
CIVAM Tarn-et-Garonne

2 - Accueil familial temporaire

Répondant aux mêmes critères d'agrément que l'accueil permanent, l'accueil temporaire s'est développé pour répondre de façon souple à des personnes vivant en institution ou résidant chez elles ou chez un parent et qui souhaitent être accueillies en familles.

L'accueil temporaire est un accueil court. Il peut prendre plusieurs formes : vacances, séjour de rupture pour sortir d'une institution (maisons de retraite), tester une réorientation en CAT, etc. Cet accueil permet aussi à des adultes handicapés de sortir de leur famille. Il peut être ponctuel ou régulier. La famille accueillante devient alors un lieu repère, chaleureux pour souffler. Enfin l'accueil peut aussi être intermittent (on pourra aussi le classer comme accueil permanent).

Exemple : un adulte handicapé travaillant en CAT durant la journée réside le soir, le week-end et certaines vacances dans une famille d'accueil.

Vous trouverez en page 52 dans la fiche « des attentes variées » le témoignage d'accueil temporaire d'une personne âgée.

• Accueil familial de jour

L'accueil de jour en accueil familial n'a pas de reconnaissance officielle dans la loi. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un agrément pour le pratiquer. Cependant, tant pour la professionnalisation de l'accueillant que pour l'accès aux aides sociales des accueillis, il est préférable de demander un agrément au Conseil général.

Cet accueil se pratique sur une journée ou une demi-journée. L'accent est mis sur les activités prévues à l'avance avec l'accueilli.

* CAT :
Centre d'Aide
par le Travail

Soulager les familles et sortir de l'institution

Depuis mai dernier Agnès, membre d'Accueil Paysan Ille-et-Vilaine, est agréée par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine pour accueillir à la journée des personnes âgées.

Agnès propose un accueil à la journée de personnes handicapées ou âgées. Cela fait une dizaine d'années qu'elle accueille des personnes handicapées. Pour pouvoir continuer à recevoir celles qui lui sont fidèles depuis des années, elle a demandé et obtenu un double agrément. « Le plus grand plaisir de Daniel, c'est d'aller au jardin. Autrefois, il jardinait avec moi. Maintenant, s'il vient toujours avec sa bêche, on discute davantage : des plantations, des légumes, des fleurs... ». Placé en institution, travaillant dans un CAT « Daniel vient ici pour se ressourcer, explique Agnès. C'est quelqu'un qui a grandi à la campagne, qui a besoin pour son équilibre du contact avec la nature, les animaux. Il apprécie également beaucoup le cadre familial, la présence des enfants, que l'on va parfois chercher à l'école. »

Dernièrement, Agnès a reçu un monsieur atteint de la maladie d'Alzheimer ; un autre jour, un couple, dont l'homme est atteint d'une lourde maladie dégénérative. « Son épouse, qui s'occupe de lui 24 h sur 24, avait envie de se laisser faire un peu, de mettre les pieds sous la table : ils sont venus déjeuner avec nous et passer l'après-midi ». « L'accueil temporaire, résume Agnès, permet aux familles et aux institutions de souffler. Il répond à un vrai besoin ».

Témoignage recueilli par Brigitte Gaborit,
journaliste d'Entraid Ouest

• Accueil familial de remplacement

En acceptant son agrément, chaque accueillant familial s'engage à avoir un remplaçant. C'est une obligation, en cas d'accident, d'arrêt maladie, le temps parfois de faire une course ou bien le temps de quelques jours à quelques semaines de congés. De ce fait, certains accueillants ont choisi de se spécialiser dans l'accueil de remplacement.



A PROPOS DES DIFFERENTES FORMES D'ACCUEIL

Plusieurs formes d'accueil familial ont été pratiquées au cours des décennies passées : placement temporaire d'enfants de l'action sociale ou de la justice, vacances d'enfants et de jeunes à la ferme, classes vertes, tourisme rural pour des familles, accueil de personnes âgées et/ou de personnes handicapées, accueil de personnes relevant de la psychiatrie, prise en charge de toxicomanes, etc.

Des représentations se sont construites dans l'imaginaire du corps social, alimentant des images d'exploitation de « pauvres d'esprit » mis au travail, d'appât du gain, de maltraitance de toutes sortes. Aujourd'hui le dispositif d'action sociale, appelé Accueil familial social est clairement défini par la loi et les textes réglementaires. Il s'agit de le faire savoir au grand public.

Dans notre enquête de terrain, nous avons constaté à quel point la présence d'accueillis provenant de différentes origines et d'âges différents pouvait avoir un effet extrêmement positif et très dynamique sur les personnes accueillies. Cela ne peut fonctionner que si les espaces de vie sont distincts et que les moments de vie collective permettent la vie privée de chaque accueilli. Des dérogations pourraient être données, au cas par cas par les autorités compétentes, au vu d'un projet particulier.

L'intérêt de l'offre d'accueil familial réside dans la diversité de ses propositions, son adaptabilité et sa souplesse.

regards sociologiques

DE L'IDÉE À L'AGRÈMENT

Le chemin qui mène de l'idée à l'agrément n'est pas toujours simple et linéaire (cf. fiche accompagnement individualisé de porteur de projet, page 33).

Les futurs accueillants se posent des questions d'ordre familial, financier, professionnel. Accueillir au sein de sa maison, de son foyer une, deux ou trois personnes implique de bien réfléchir aux conséquences de ce choix professionnel sur sa vie au quotidien et bien sûr, la vie de chacun des membres de sa famille (cf. guide déontologique, page 5).

Les premiers essais ne sont pas toujours concluants. Puis, la diversité des expériences et des publics accueillis permet aux accueillants de mieux se connaître et de s'affirmer dans leurs pratiques professionnelles.

TEMOIGNAGES

«Un projet qui me trottait dans la tête depuis quelque temps»

Durant l'été 2004, lors d'une visite à la jardinerie du CAT de Bain, mon regard s'est porté sur une affiche précisant des réunions d'information sur l'accueil social et familial organisées par Accueil Paysan et différents partenaires sociaux. Cette information m'a permis de mettre en route un projet qui me trottait dans la tête depuis quelque temps. Après ces réunions d'information et plusieurs contacts avec l'animatrice chargée de l'accueil social, je me suis engagée envers Accueil Paysan et j'ai pris contact avec le Conseil général en vue de monter le dossier d'agrément avec l'ATI (association tutélaire d'Ille-et-Vilaine).

Le dossier établi portait sur un agrément partiel pour des week-ends et pendant mes congés puisque j'ai une activité professionnelle à temps complet à l'extérieur. J'ai obtenu cet agrément fin octobre 2004, pour une durée d'un an (période d'essai), pour l'accueil d'un adulte handicapé. J'ai été amenée à faire une demande de dérogation d'emploi auprès de mon employeur pour pouvoir exercer cet accueil puisque je suis fonctionnaire.

Durant toutes ces démarches j'ai été mise en contact d'abord avec Accueil Paysan pour des premiers entretiens et une visite des locaux ; ensuite j'ai passé les entretiens avec un psychologue, une assistante sociale, et des responsables de l'A.T.I. et des affaires sociales du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. A la suite de ses démarches, les membres de la commission du Conseil général ont délibéré. Ces divers entretiens ont pénétré l'histoire de ma vie privée et celle de ma famille. Les personnes que j'ai rencontrées ont aussi scruté les éléments matériels tels que mon salaire, les charges, ma maison et aussi mon entourage.

J'ai demandé une extension de mon agrément afin d'élargir l'accueil à une personne âgée tout en respectant la présence d'un accueilli à la fois. Mais cette demande m'a été refusée pour des motifs de surcharge d'activité (travail professionnel, accueil touristique et vie familiale).

Témoignage de Mme E,
adhérente Accueil Paysan

Comment apprend-on à aimer ce métier ?

Isabelle est agricultrice et tient depuis 10 ans une ferme auberge. Pour ne plus avoir à gérer l'imprévu lié à cette activité, sensibilisée à l'accueil familial par des reportages télévisés, Isabelle décide de devenir accueillante familiale. Les démarches administratives ne furent que formalités et Isabelle reçoit son premier agrément en avril 2005. Sa première expérience d'accueil sera un accueil temporaire de quinze jours. Ensuite il y aura deux essais non concluants car les personnes se sont révélées plus lourdes à gérer que prévu. Enfin, elle accueille un couple de personnes âgées dont la femme est aujourd'hui décédée.

Ces différentes expériences courtes mais riches d'épreuves, loin d'avoir découragé Isabelle, l'ont conforté dans le choix de l'accueil familial. Deux chambres supplémentaires sont en court d'installation et Isabelle va faire la demande d'un troisième agrément.

Pour Isabelle, la réussite de l'accueil dépend :

- De la famille naturelle : il faut savoir lui donner des limites, bien lui expliquer ce qu'est une famille d'accueil. En tout cas ce n'est pas une résidence secondaire.
 - Des personnes accueillies : là aussi il est important de bien les préparer. Il ne faut pas avoir peur de montrer de la fermeté pour éviter de se faire envahir.
 - De l'accueillante et sa famille : il faut arriver à se faire respecter.
- Isabelle adhère à une association d'accueillants familiaux.
Cette dernière joue les intermédiaires entre l'accueillant et l'accueilli quand il faut gérer des situations de crise.

Lisette Teulières, Hélène Rouffaud
CIVAM Tarn-et-Garonne

L'ACCUEIL FAMILIAL, SES LIMITES

La loi définit le rôle de l'accueillant familial ; le contrat, ainsi que les formations aident à cadrer le travail de l'accueillant. Cependant, compte tenu de l'évolution de la dépendance des personnes âgées ou des personnes handicapées, il n'est pas toujours facile pour l'accueillant de prévoir et de maîtriser la charge de travail qu'il aura à assumer tout au long de l'accueil.

De plus, de nouvelles manières d'aborder l'accueil familial voient le jour. Le mélange des publics dans le cadre d'un accueil touristique pratiqué en même temps que l'accueil familial peut interroger. Cependant il apporte parfois une réelle richesse tant pour les accueillis que pour les touristes.

Ceci nous amène à penser que le cadre et les limites de l'accueil familial doivent être clairs, tout en laissant une certaine souplesse à l'accueillant pour que se développent des lieux de vie permettant aux populations de se croiser et d'échanger naturellement; faire société en somme !

Accueil familial et handicap lourd

Pour faire face à sa nouvelle situation familiale (veuve et trois enfants à charge), Sylvette est devenue accueillante familiale il y a maintenant quinze ans. Aujourd'hui, elle accueille François (60 ans, trisomique, grabataire suite à des complications dues au vaccin de la grippe) et René (72 ans, schizophrène et aveugle), respectivement depuis treize et dix ans.

Le cas de René est particulièrement lourd, car depuis un an sa maladie devient de plus en plus difficile à gérer. Quant à François, ce dernier fait maintenant partie de la famille et Sylvette accepte davantage les difficultés liées à son état.

Le métier d'accueillante familiale a apporté beaucoup à la famille de Sylvette. «Les personnes handicapées ont appris la tolérance à mes enfants; ils nous remettent les pieds sur terre!». Pour faire ce métier, il faut développer des capacités d'observation et d'écoute et surtout il faut arriver à gérer les difficultés qui se présentent. Pour Sylvette les principales difficultés rencontrées sont (ou ont été) de :

- Gérer l'influence de la famille naturelle sur la personne accueillie. Cette difficulté s'est présentée par le passé mais ce n'est pas le cas avec François et René qui ont tous deux des tuteurs à l'écoute.
- Etre suffisamment forte psychologiquement pour s'adapter à une maladie difficile comme la schizophrénie : «il faut supporter l'incohérence des propos, le chantage, les mensonges. C'est vraiment dur et fatiguant»
- Maintenir une vie sociale en dehors du travail pour garder une «bonne santé psychologique». Avec l'aggravation de l'état de René, qui est de plus en plus en demande, cela devient très difficile.

Pour Sylvette, au regard des expériences passées et en cours, la réussite de l'accueil dépend :

- Du soutien par les membres de sa propre famille
- D'une bonne santé physique et mentale
- D'une activité en dehors de l'accueil qui tient lieu de dérivatif

Lisette Teulières et Hélène Rouffaud
CIVAM Tarn-et-Garonne

Un soir à la table de Brigitte et Eric

Deux couples d'adhérents, ainsi que Jean-Marc et Jean-Paul nos deux sociologues, prennent l'apéritif en attendant l'arrivée d'un groupe annoncé. Il s'agit d'adultes handicapés accompagnés d'un couple d'éducateurs venant d'une institution de Dordogne.

Après une légère hésitation après avoir franchi la porte, les uns et les autres se sont précipités vers leurs hôtes manifestant le plaisir des retrouvailles. Brigitte les a invités à prendre place autour de la table en se répartissant avec les autres convives. Après avoir fait connaissance, par voisinage, des discussions se sont engagées.

Le repas a duré longtemps, dans une joyeuse ambiance. Ce soir là, une sorte de magie de la relation s'est établie autour de cette table d'hôtes.

Jean-Marc et Jean-Paul,
sociologues

Une situation délicate

Michèle a été accueillante familiale de 1982 à 2001. Agée alors d'une quarantaine d'années, elle est viticultrice de métier. Suite au décès de son mari, Michèle cherche une activité complémentaire. Elle exercera l'activité d'accueillante familiale et accueillera jusqu'à quatre personnes en même temps. La plupart seront gardées jusqu'à la fin de leur vie. Michèle a débuté alors que l'institutionnalisation du métier n'était pas encore faite et n'a eu l'agrément que plus tard. Elle remet en cause l'implication croissante du Conseil général. Pour elle, le triptyque essentiel est la famille, le personnel soignant et l'accueillant.

Difficultés principales :

- Relation avec certaines familles abandonnant parfois la personne. Expérience d'une famille «récalcitrante» à venir chercher le corps après le décès
- Physiquement : au début surtout car peu d'équipement. A la fin, matériels importants acquis
- Moralement, la fin de vie est toujours un moment difficile à gérer
- Personnellement : c'est un travail continu, sans repos
- Lourdeurs administratives
- Problème de remplacement même dans des situations graves.

Points positifs :

- Présence très positive du personnel soignant
- Assistante sociale relativement présente
- Reconnaissance souvent très forte de la part de la personne âgée et parfois de la part des familles.

Marie Coupet,
Animatrice Accueil Paysan Aude

**DES ATTENTES VARIÉES**

Texte issu de
la plaquette
«Accueil familial»
du groupe Tarn
et Garonne

«L'accueil familial est une solution originale qui se situe entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement. Il est particulièrement adapté aux personnes âgées ou aux adultes handicapés :

- qui ne sont pas prêts à vivre en collectivité
- qui ne peuvent ou ne souhaitent plus vivre à leur domicile
- qui sont en attente d'une place en établissement»

LES BIENFAITS DU MILIEU RURAL POUR LES ACCUEILLIS

L'accueil familial social offert par Accueil Paysan - que l'on soit paysan ou acteur rural - constitue d'abord un monde social et culturel, un paysage, des architectures, des cultures et des animaux, le jardin potager et les animaux domestiques, un temps et un art de vivre, un mode de communication propre au monde rural.

Au cours des visites effectuées par deux sociologues dans les départements où Accueil Paysan et les CIVAM ont mené leur étude, ceux-ci ont constaté, dans la plupart des situations d'accueil de personnes âgées ou handicapées, des expressions et des manifestations verbales ou non verbales de satisfaction et de contentement «d'être là». Les personnes qui verbalisent, disent clairement leur plaisir de vivre dans ce cadre et auprès des accueillants, même pour celles dont la mobilité est limitée et qui ne sortent plus : «Bonjour Messieurs, vous venez me chercher ? Je ne veux pas partir, je suis bien ici», dit une vieille dame, assise devant la maison avec une autre dame. Le banc, tourné vers le jardin, est adossé à la maison d'accueil devant la fenêtre de la cuisine et, au-delà, les maisons voisines. Pendant l'entretien avec l'accueillante, elles bavardent inlassablement sur leur banc. La fenêtre est ouverte.

Dans un autre lieu, un groupe d'adultes handicapés accueillis avec le personnel d'accompagnement, vient se mêler aux hôtes de passage de la table de la ferme. Au cours du séjour, l'un d'eux leur dit : «Eric, c'est mon soleil, c'est pour lui que je viens ici». Les uns et les autres viennent manifester bruyamment leur affection aux accueillants qui la leur rendent bien.

A partir de ces observations, on peut se demander si le rural en soi suffit pour procurer de tels bienfaits, ou si ce n'est pas plutôt un ensemble de conditions de vie et d'accueil portées par un homme et une femme ainsi que leur famille qui en sont la source.

Il apparaît en effet que ce qui détermine l'intérêt de ce type d'accueil est d'abord l'accueillant et sa famille. Mais il n'est pas pensable d'orienter systématiquement des personnes âgées ou handicapées, pas plus que des jeunes, vers l'accueil familial en milieu rural, ce choix pouvant même être contre indiqué dans certains cas. Il convient auparavant de vérifier que cette solution est bien appropriée à l'état du futur accueilli au regard de son histoire et de ses besoins, et donc de poser la «bonne indication», comme le disent les médecins.

Le choix du lieu et des personnes, avec les deux parties, est également essentiel. Ainsi, pour les personnes qui vivent en établissement donc en collectif, passer du grand nombre au singulier peut représenter, à court terme, un changement positif de leur cadre de vie ; mais dans la durée, ce passage va surtout offrir la possibilité d'exister comme personne individuelle avec ses besoins propres et d'être reconnu par l'accueillant. Pour d'autres, il s'agit de retrouver le monde rural qu'elles avaient quitté pour aller en maison de retraite ou en établissement spécialisé, ou tout simplement de leur domicile vers un autre domicile.

Cette question reste à explorer dans l'accueil familial social en milieu rural, avec pour préoccupation centrale de pouvoir apprécier la «bonne indication».

Les attentes de chacun en quelques témoignages

TEMOIGNAGES

«Lci je me sens bien en sécurité»

L'été dernier, Marie-Antoinette, membre d'Accueil Paysan Ille-et-Vilaine a reçu Jeanne, 81 ans, durant une semaine. Jeanne, rennaise âgée de 81 ans, se considère «en vacances. Je profite du jardin, je lis. Hier, des amis sont venus prendre le café.»

Outre aider Marie-Antoinette à faire des confitures, Jeanne confie avoir particulièrement apprécié la visite de la ferme du frère de Marie-Antoinette et la journée avec le fils de Marie-Antoinette et son amie : «ils ont raconté leurs vacances, leurs sorties,... J'ai beaucoup apprécié cette discussion : j'ai pu l'occasion de rencontrer des jeunes gens».

Si Jeanne est « en vacances » chez Marie-Antoinette, c'est parce que la fille de Jeanne est elle-même en vacances. « J'habite seule, poursuit Jeanne, mais habituellement ma fille passe presque tous les jours. J'ai également une aide ménagère. Ma santé aujourd'hui m'oblige à faire attention. Pour que ma fille puisse partir en vacances l'esprit tranquille, et pour ma propre tranquillité, nous avons fait le choix de la famille d'accueil. Ici, je me sens bien, en sécurité. »

Témoignage recueilli par Marie-Eve Taillecours,
Animatrice Accueil Paysan Ille-et-Vilaine

«Un plus dans sa vie»

Notre fille, maintenant jeune adulte a toujours été avec nous. Elle a fait partie de tous les voyages ici et à l'étranger, partout au cinéma, au concert, au théâtre, au restaurant, avec les amis, avec sa famille... Avec nous les activités vélo, randonnée, plongée, voile, à son rythme...

Mais passer une journée, un week-end à la ferme : c'est un projet à elle, dans un environnement familial convivial, chaleureux, dans un milieu naturel qui change de la ville. C'est pour elle, la découverte qu'elle peut, seule, créer des relations personnelles, se faire apprécier, être reconnue pour elle-même. C'est élargir ses expériences et diversifier ses séjours loisirs, qu'elle effectue aussi en groupe avec ses amis du CAT ou de sa résidence.

Pour nous ses parents, cela a facilité les moments de séparation et cela lui a permis petit à petit de se projeter sur des projets à elle, qui n'appartiennent qu'à elle et ainsi, d'être heureuse comme ses frères d'avoir des choses à raconter au retour.

L'accueil qui lui a été fait, l'attention qu'on lui a portée, les activités qu'elle a faites dans une relation plus privilégiée sont un « plus dans sa vie », et pour nous, sa famille, c'est aussi un regard positif porté sur notre enfant et la possibilité de faire d'autres activités et de se ressourcer.

Témoignage de Madame A.
Maman d'Emilie

TEMOIGNAGES

«Vieillir de manière plus heureuse»

Jeanne est accueillie depuis 2004 chez Josiane. Jeanne a aujourd'hui 90 ans et souffre de la maladie d'Alzheimer. Son fils Louis n'étant pas en mesure de l'accueillir dans sa famille a rapidement cherché une solution d'accueil pour sa maman. Le choix de l'accueil familial c'est un peu fait par hasard. Par le jeu des relations on l'a informé que Josiane était accueillante familiale et que cette dernière avait une place vacante. Une première rencontre est alors organisée et Louis est convaincu que c'est la bonne formule. Pour Louis, bien qu'il ne connaisse pas le milieu institutionnel, l'accueil familial est une solution d'avenir car la personne accueillie reste dans un environnement familial et amical, les relations affectives sont maintenues et permettent à la personne de vieillir de manière plus heureuse.

Aujourd'hui, Louis ne regrette pas ce choix car il voit que sa mère est bien.

Marie-Madelaine dit Manou a 95 ans et est accueillie chez Josiane depuis décembre 2005. Auparavant elle habitait depuis 2000 chez sa fille Pierrette suite à un accident vasculaire. Pierrette avait également pris sa belle-mère en charge depuis 2002 mais cette dernière décède en 2005. La fatigue, la dégradation des relations avec sa mère l'ont amenée à prendre la décision de placer Manou dans une famille d'accueil. Là aussi la première rencontre avec Josiane a été décisive et une relation de confiance s'est très vite installée. Pierrette aurait préféré une solution d'accueil temporaire, elle aurait aujourd'hui moins le sentiment d'échec. Pour elle, l'accueil familial c'est la simplicité (une seule interlocutrice) et la proximité (elle peut venir voir sa maman facilement et souvent). Pour elle, la confiance est un élément clé de l'accueil familial.

Témoignage recueilli par Hélène Rouffaud et Lisette Teulière,
CIVAM Tarn-et-Garonne

«Souffler un peu»

Francine est accueillante familiale depuis maintenant 3 ans. Elle est aussi membre actif d'AFTG, une association d'accueillants familiaux du Tarn-et-Garonne. Pour assurer pleinement ses fonctions au sein de l'association, mais aussi tout simplement pour souffler un peu et recharger les batteries, Francine a recours au remplacement. Ce qui n'est pas chose évidente peut-être parce que la rémunération n'est pas attractive ... Aussi elle jongle avec deux remplaçants, sa propre fille et une autre personne. L'idéal serait de mettre en place un service de remplacement «tournant» qui implique que les accueillantes puissent loger la remplaçante ; or tout le monde n'est pas prêt à céder son propre lit. La personne accueillie doit faire deux fiches de paie mais comme c'est l'AFTG qui prend en charge cette question, ce n'est pas un problème.

Association accueil familial en Tarn-et-Garonne

RECHERCHER UNE FAMILLE D'ACCUEIL ; DE L'INFORMATION À LA MISE EN RELATION

L'information

« Les personnes à la recherche d'une famille d'accueil peuvent s'adresser au Conseil général de leur département de résidence pour obtenir la liste des accueillants familiaux agréés. Les Conseils généraux sont en effet tenus d'établir une telle liste et de la mettre à disposition de toute personne qui en fait la demande. [...] Cependant, en pratique, cette liste n'est en général pas communiquée à tous les demandeurs, mais plutôt fournie à des institutions ou réservée à un usage interne. Même s'il n'est pas dans leurs attributions de trouver du travail aux familles d'accueil, le département ou le service conventionné font en effet souvent office d'intermédiaire de « placement ». Ils recensent les demandes des personnes âgées ou handicapées et de leurs familles et proposent ces personnes aux familles d'accueil en adaptant au mieux l'offre aux besoins. En outre, les personnes en recherche de placement peuvent adhérer à une association de familles d'accueil, publier une annonce sur leur site ou contacter directement des accueillants familiaux ayant eux-mêmes fait paraître une annonce ».

LA MISE EN RELATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Cette coordination n'existe pas vraiment aujourd'hui, si ce n'est en partie, dans tel ou tel département. Cette question suppose de réfléchir à la manière de mettre en relation la demande et l'offre. Qui doit-on garantir et « protéger » : l'accueillant, l'accueilli, les familles, les institutions, le politique ? Selon la loi du 2.01.2002, tous les efforts doivent être conjugués pour que l'accueilli soit au centre de tout dispositif, qu'un projet de vie adapté soit élaboré avec lui, dans une démarche de qualité et de « soins ». Ces notions ne peuvent être définitivement établies, elles devront être régulièrement évaluées. Il s'agit de contractualiser un échange au regard des intérêts de deux parties, en tenant compte de la faisabilité du projet, de la sécurité de chacun. Un tiers est utile entre les deux acteurs.

Si l'on admet que la pratique des familles d'accueil et à plus forte raison, l'accueil familial social est une composante d'un projet de politique départementale, il y a lieu que le Conseil général soit le chef de projet social, médico-social et sanitaire de l'ensemble. Puisqu'il délivre l'agrément, un de ses services ou une autre institution déléguée, aurait mission de contrôle et d'évaluation des prestations. Dans le cas d'une délégation extérieure, il va de soi qu'il ne devrait pas s'agir d'une institution spécialisée dans l'accueil familial.

Des préalables sont nécessaires, en toute impartialité de la part du « chef de projet » : reconnaissance de chaque acteur de l'action sociale et des acteurs entre eux, que chaque dispositif soit clairement identifié, que les schémas départementaux ne soient pas simplement un catalogue de mesures et d'offres. L'ensemble doit faire sens. Les fondements éthiques et les valeurs en constituent le socle. Des organisations, des histoires et des statuts, des niveaux de pouvoir différents, devront s'articuler pour contribuer, chacun à sa place, au traitement démocratique des personnes de tous âges, connaissant des difficultés passagères ou installées, qui n'en sont pas moins des citoyens à part entière.

Extrait du
supplément ASH
«l'accueil
familial des adultes»
juin 2006



Mise en relation des offres et demandes; l'expérience d'Accueil Paysan Ille-et-Vilaine depuis 16 ans

A la création d'Accueil Paysan en 1990, une dizaine de paysans et de ruraux accueillait régulièrement des enfants chez eux. Les demandes émanaient de particuliers et d'institutions (foyer, Aide sociale à l'enfance, hôpitaux...). Rapidement les adhérents se retrouvent assaillis d'appels. Les demandes sont très variées et ne correspondent pas toujours aux types d'accueils proposés. Les membres du conseil d'administration décident alors d'organiser la gestion des appels. Une accueillante assurera bénévolement une permanence téléphonique pendant une dizaine d'années.

En 2001, le conseil d'administration décide de créer un poste totalement consacré à l'accueil social. Depuis 2002, j'assure en permanence la mise en relation des demandes et offres d'accueil. Quand je suis absente c'est une accueillante qui prend le relais.

Je connais bien les accueillants et sais quel type d'accueil ils sont en capacité d'offrir. Le temps passé à réceptionner et comprendre les demandes des particuliers et des institutions m'a permis de conseiller les adhérents sur la manière d'organiser leurs accueils : à quelle période accueillir en priorité, quel public privilégier ...

Etre à l'écoute des demandes et des offres me permet de déterminer les thèmes de formation et de susciter une réflexion individuelle ou collective sur les pratiques d'accueil. Parfois c'est un peu le bureau des réclamations mais cela prouve que l'écoute est indispensable dans ce travail. Il faut aimer écouter et comprendre les situations sans juger, ce n'est pas toujours facile ! Il faut aussi se tenir informé des différents points juridiques qui régissent le fonctionnement de l'accueil familial d'enfants et d'adultes afin de pouvoir renseigner les accueillants et les travailleurs sociaux et dénouer des situations complexes.

Depuis 2005, le groupe d'accueillants familiaux PA/PH * s'est étoffé. Nous communiquons de plus en plus sur ce type d'accueil et par conséquent, les demandes affluent. La gestion des demandes d'accueil est plus complexe qu'avec les enfants. L'entente entre accueillant et accueilli est primordiale. L'adéquation entre l'offre et la demande est assez difficile à obtenir étant donné la diversité des personnes à accueillir et de leurs besoins. Il faut souvent refuser des personnes car leur handicap ou leur dépendance est trop important.

De plus, l'accueil d'adultes implique nécessairement l'accompagnement et le suivi par tierce personne (tuteur, travailleur social, parents, proche...). Quand je reçois une demande d'accueil je me renseigne sur le handicap ou les difficultés de la personne et je demande systématiquement à ce que l'adulte accueilli soit suivi du début à la fin de l'accueil. C'est un travail d'équipe; si l'accueillant se retrouve seul à accompagner l'adulte accueilli, il peut vite se retrouver dans une situation d'échec. Ce n'est pas le rôle de l'accueillant de tout assumer.

Enfin, dès que j'ai réussi à bien cerner la demande et que j'estime que la personne correspond au profil «accueil familial» je contacte un accueillant et lui propose cet accueil qui peut lui correspondre.

Cette coordination implique de bien connaître et respecter les fonctions de chaque acteur de l'accueil familial. En effet, le suivi et le contrôle des accueillants familiaux sont sous la responsabilité du président du Conseil général ou d'une structure de droit privé ou public mandatée pour cette fonction. C'est donc à ces structures que revient la responsabilité de veiller (donner leur accord) au bon fonctionnement du couple «accueillant-accueilli». L'accueillant doit informer son référent «accueil familial» dès qu'une nouvelle personne est accueillie.

Marie -Eve Taillecour,
Animatrice Accueil Paysan Ille-et-Vilaine

* PA/PH :
Personnes âgées/
personnes
handicapées

Quelques idées originales en Dordogne

En mars 2003, la MSA de la Dordogne a créé un groupement d'employeur dont la vocation est d'assurer la continuité des services d'aide à la personne auprès d'une population en perte d'autonomie due à l'âge, la maladie ou le handicap afin de les aider à pouvoir se maintenir dans leur cadre de vie. Son activité se réalise systématiquement en complémentarité des services offerts par les structures déjà présentes sur le terrain.

Projets en cours :

- Mise en place d'un service «accompagnement-transport»
- Création d'une activité «prestation homme toute main» à domicile
- Promouvoir l'accueil familial (partenariat signé avec le Conseil général en décembre 2005) :
 - en facilitant le financement des travaux qui s'avèreraient nécessaires dans les locaux réservés aux futures personnes accueillies
 - en organisant le recours à un dispositif collectif et professionnalisé de remplacement des accueillants familiaux agréés
 - en proposant un accompagnement administratif dans les différentes démarches et dans la rédaction des relevés mensuels de contreparties financières.

Agathe Ancé et Brigitte Lyphout,
Pour Accueil Paysan Dordogne

Le rôle des CLIC

Le CLIC, Centre local d'information et de coordination, est un guichet d'accueil de proximité, d'information et d'orientation destiné aux personnes âgées et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

En fonction du niveau de son label, ses missions sont plus ou moins étendues.

Un CLIC labellisé niveau 1 pourra vous informer sur les aides et les prestations disponibles, faciliter vos démarches administratives ou vous mettre en contact avec d'autres acteurs locaux. Un CLIC de niveau 2 vous proposera en plus une évaluation de vos besoins et élaborera avec vous un plan d'aide personnalisé. Un CLIC de niveau 3, enfin, voit ses missions complétées par le suivi du plan d'aide, en lien avec des intervenants extérieurs.

De par leurs missions, les CLIC servent souvent d'observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance. Ils sauront vous mettre en contact avec tout un réseau de professionnels sociaux, médico-sociaux ou de santé en lien avec les acteurs de la gérontologie.

HUIT FICHES D'EXPERIENCES DE GROUPES



Groupe de l'Aude



Château de Tuchan

Le territoire

L'Aude constitue au sein de la région Languedoc Roussillon un territoire varié (zone de montagne, littoral, espace urbain et rural profond) d'une superficie de 6139 km².

Sa population est estimée à 315 000 habitants en 2003, soit environ 13 % de celle de la Région. Sa densité est de 50 habitants au km² ; ce territoire est relativement peu peuplé et sa population est vieillissante (29 % de la population avaient plus de 60 ans en 1999 contre 24% en moyenne dans les départements français.

Fin 2004, le taux de chômage s'élevait à 12,1%.

L'accueil familial est un secteur d'activité assez ancien dans l'Aude, il possède un service spécialisé.

Le département compte environ 45 familles accueillantes, soit une soixantaine de places. L'accueil thérapeutique existe mais toutes les familles, peu nombreuses, doivent avoir l'agrément du Conseil général.

Le Conseil général gère la totalité de la procédure. Des journées de formation sont organisées notamment avant d'obtenir l'agrément. Le Département reconnaît l'accueil temporaire.

Sa politique d'action prioritaire est le maintien des personnes âgées à leur domicile. Le Département ne fait pas de publicité pour promouvoir l'accueil familial.

Le groupe Accueil Paysan Aude et le projet accueil familial

La motivation initiale du groupe pour s'investir dans cette action était de répondre à une problématique grandissante qui soulève de réelles questions d'éthique et de saisir une opportunité de diversification des activités de l'association. La présence d'une personne référente fortement motivée a ensuite été l'élément déclencheur.

La décision a été prise en conseil d'administration. Le fait que personne ne souhaite devenir famille d'accueil (après réalisation d'un sondage) a cependant été largement souligné.

La réalisation d'enquêtes a été le premier travail. Une seule enquête accueillant a été réalisée, mais elle a permis de mieux cerner le métier : les motivations, les atouts, les difficultés, le rôle des acteurs entourant l'accueillant familial.

Ensuite, des partenaires locaux ont été recherchés. La Mutualité sociale agricole et le Conseil général sont des acteurs indispensables à rencontrer. D'autres acteurs sont aussi incontournables : par exemple, une assistante sociale travaillant pour un Sivom ou un responsable des hôpitaux psychiatriques locaux. Le but était de connaître les besoins existants sur un territoire déterminé, de petite échelle.

Le nombre de familles d'accueil étant assez faible dans le département de l'Aude, notre positionnement fut plutôt bien accepté.



Château Villerouge

En effet, un réel besoin existe et la demande est très forte avec des publics très variés :

- Les personnes âgées : les demandes ne sont pas toutes satisfaites car l'offre ne correspond pas toujours

- Les personnes souffrant d'une maladie mentale : cette population est en droit de bénéficier de l'accueil familial. Certains adultes sont « stabilisés » et peuvent s'insérer dans une famille d'accueil

- Les enfants autistes : des établissements prenant en charge des enfants autistes ferment pendant les vacances. Un besoin existe de familles d'accueil : pour les vacances scolaires, les week-end et comme relais quand une famille a besoin de souffler.

Le projet initial n'avait pas pour but de repérer des publics nouveaux en attente de familles d'accueil. Cependant, le projet en a révélé un certain nombre, ce qui a permis aussi de proposer une palette de formules plus étendue aux personnes intéressées par notre démarche et susceptibles d'entamer la procédure

pour devenir familles d'accueil.

Il restait maintenant à diffuser l'information et à trouver des personnes motivées, prêtes à devenir famille d'accueil en leur proposant ces formules innovantes.

Accueil Paysan Aude a une expérience ancienne d'organisme de formation, ce fut donc cette solution qui fut envisagée. Trois journées de formation furent organisées, avec les objectifs suivants : donner une information précise et accompagner des personnes souhaitant développer une activité d'accueil familial, de préférence sous des formes innovantes.

La venue de l'association dans ce domaine était quelque chose de nouveau. La coordination nationale a permis d'apporter des informations globales sur l'accueil familial, de donner des points de comparaison et de voir ainsi les faiblesses, les atouts, les retards et les avancées que chaque département avait.

Les enquêtes ont eu des résultats assez satisfaisants et ont posé les bases pour de futurs partenariats.

Notre mission d'information et éventuellement de « recrutement » des familles d'accueil est plus mitigée. A ce jour, la première expérience au sein du réseau n'a pas été réalisée faute de personnes prêtes à s'engager dans cette voie. Mais les projets personnels de chacun doivent mûrir et avec le temps il est fort possible que l'association soit alors sollicitée.

Focus

L'importance de la communication, qu'elle soit interne ou externe : externe vers les partenaires pour une transparence des actions menées, interne pour une bonne appropriation du projet par les adhérents et pour un meilleur suivi. La communication permet d'accroître les chances de réussite du projet.

Groupe de la Creuse



Le territoire

Le département de la Creuse, avec 125000 habitants pour 5 565 km² est un des départements les moins peuplés mais le plus rural et vieux (moyenne d'âge = 47 ans) de France. 14,1 % de la population a 75 ans ou plus ce qui est le record et cette part est en augmentation.

En Creuse, on compte 51 familles d'accueil permanent (sur 80 au total dans la région Limousin), pour un total de 98 places en accueil familial : 20 personnes âgées (PA), 27 adultes handicapés (AH) et 51 mixtes PA/AH.

Certaines familles d'accueil sont jeunes (25 ans, 30 ans) et il existe une association des familles d'accueil PA/AH dans le département.

La Creuse est un département en avance, qui se pose la question du vieillissement depuis longtemps ... à cause de sa démographie ! Les soins à domicile sont particulièrement développés. Lors de la mise en place du schéma départemental de la dépendance, un des axes développés était le développement des formules d'accueil intermédiaires, incluant la professionnalisation et l'organisation de l'accueil familial. C'est dans ce cadre que le Conseil général de la Creuse est très intéressé par le projet Accueil Paysan puisque celui-ci répond à l'une de ses orientations. Il est ouvert à d'autres formes d'accueil que l'accueil permanent.

Le groupe Accueil Paysan et le projet accueil familial

L'année 2004 était une année importante pour l'association Accueil Paysan Limousin qui, face à son développement, a décidé d'avoir un animateur (quart - temps) pour suivre ses activités et la vie associative. De plus, les adhérents Accueil Paysan Limousin se sentant concernés par les personnes âgées et les personnes handicapées, souhaitent que la réflexion soit menée et que des actions participent à l'amélioration de l'accueil de ces publics.

Ces deux facteurs réunis, l'association a participé au projet mené par la FNAP et la FNCIVAM, en se concentrant sur la Creuse, où les adhérents Accueil Paysan sont nombreux, et où la population est assez âgée.

L'arrivée en 2006 d'une animatrice à plein-temps a permis une avancée plus rapide du projet sur le terrain.

Au départ, le groupe était constitué surtout d'un adhérent, en lien avec les adhérents de la région. Actuellement, quelques adhérents sont vraiment intéressés par ces types d'accueil. Ils ont tous des situations et demandes spécifiques. Une animatrice va être embauchée à 1/2 temps (financements européens) pour accompagner le groupe sur le terrain et pour avancer jusqu'à l'accueil. C'est un projet à mûrir dans la tête des accueillants, avant de se lancer.

Le diagnostic de terrain a permis de dégager les spécificités locales et de présenter le projet aux futurs partenaires. La MSA et le Conseil général (CG) ont bien accueilli le projet, ont soutenu y participer et le soutenir (subvention du CG et aide matérielle - prêt de salle, envois de courriers - de la MSA).

L'étude menée sur le département de la Creuse a fait ressortir un besoin en accueil temporaire,

quand les familles d'accueil permanentes ou naturelles ont besoin de « souffler », pour des périodes difficiles (accueil en hiver ; post-hospitalisation ; ...) ou pour permettre à des personnes de sortir des institutions.

Le projet s'est donc orienté vers la construction d'un réseau d'accueil familial de secours ou de remplacement pour personnes âgées et adultes handicapés.

La restitution des résultats a été organisée en 2005 en petit comité. Cette réunion a permis de :

- valider les résultats de l'étude
- affiner le projet
- pour les partenaires : de suivre les avancées et maintenir leur envie de participer.

Le besoin en accueil temporaire a été validé pour :

- solutionner le remplacement des familles d'accueil
- des périodes de soulagement des familles biologiques
- l'accueil de personnes handicapées (jeunes de Centres d'Aide par le Travail sans famille, départ en retraite des travailleurs de CAT, etc.).

Une deuxième restitution élargie pour les professionnels, couplée à une cession d'information publique sur l'accueil familial (avec des témoignages des familles d'accueil permanent), a été organisée en lien avec le Conseil général. Cette journée a permis de rencontrer de nouveaux partenaires potentiels, mais aussi de présenter le projet affiné :

- il s'agit pour les adhérents de réaliser un accueil familial dans le cadre légal, c'est-à-dire avec agrément et formation, en partenariat avec les institutions
- pour l'association : mettre en place des accueils, notamment en hors saison touristique, accompagner les porteurs de projet dans la mise en place de leur projet d'accueil et permettre une mise en réseau de ces familles.

La coordination nationale a été primordiale, notamment pour donner les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet. Les objectifs fixés par la coordination nationale ont été suivis localement mais avec 6 mois de retard !

Le Conseil général et le Conseil régional reconnaissent Accueil Paysan Limousin comme étant une association capable de soutenir des projets atypiques, notamment dans le domaine de l'accueil social en milieu rural. Un prix d'encouragement a été obtenu lors des « trophées des pays d'accueil » à la « foire à l'installation en milieu rural » de Limoges, en 2005.

Le CR, dans le cadre d'un travail en partenariat autour de « la diversification agricole et l'innovation rurale », sollicite Accueil Paysan comme tête de réseau pour l'accueil familial social.

Une demande de financements européens (FSE 10B) a été obtenue pour le travail d'accompagnement des paysans. La MSA de la Creuse, le Conseil général et l'ADAPEI soutiennent le projet. Les Conseils généraux Corrèze et Haute-Vienne sont au courant du projet.

Des travailleurs sociaux (Creuse, Haute-Vienne) sollicitent déjà Accueil Paysan pour trouver des familles d'accueil temporaire.

Focus :

Le projet a avancé doucement, le temps qu'il mûrisse du côté des adhérents limousins. Mais cette progression lente a permis de constituer un groupe et des bases solides pour que le projet soit pérennisé au sein de l'association après les trois ans d'expérimentation.

Groupe de la Dordogne



Habitat paysan traditionnel

Le territoire

Le département de la Dordogne compte 388 293 habitants sur une superficie de 9060 km². On assiste à un vieillissement marqué de la population périgourdine. Près du tiers de la population a 60 ans ou plus contre un cinquième qui a moins de 20 ans.

L'accueil familial est développé : il y a 265 familles d'accueil, et 308 personnes accueillies (194 personnes âgées et 114 adultes handicapés). Il est très mal réparti sur le territoire (en majorité à l'ouest du département).

Le groupe Accueil Paysan Dordogne et le projet accueil familial

Certains adhérents recevant déjà des personnes âgées et adultes handicapés pour des périodes de vacances, Accueil Paysan Dordogne a choisi de participer au projet sur l'accueil familial social pour réfléchir, avec d'autres, sur le statut d'accueillant familial existant, et sur ce que ses adhérents avaient envie et pouvaient faire dans ce cadre-là.

Le point fort de ce groupe est un partenariat solide avec les acteurs de l'accueil familial social, et un travail en concertation ;

le point faible : peu d'adhérents s'impliquent dans cette action (ce projet est mené principalement par deux personnes, même si les autres adhérents semblent intéressés).

Le projet a débuté par une première rencontre avec les partenaires potentiels : MSA, DDSP (Conseil général), APF (Association des paralysés de France), UFAL (Union des familles laïques) et CIVAM. Et, bonne surprise, nous nous sommes tous retrouvés sur les bases d'un même constat et l'envie d'y remédier dans l'intérêt de tous, accueillis et accueillants.

Le diagnostic de terrain que nous avons effectué ensuite a fait ressortir que :

- L'accueil familial est un métier difficile à vivre dans le cadre actuel (une activité mal reconnue, trop contraignante et mal rémunérée), ce qui provoque une diminution et un vieillissement des familles d'accueil, un échec des actions de recrutement
- Les adhérents d'Accueil Paysan se situent plus dans un désir d'accueil temporaire compatible avec leurs activités agricoles et touristiques d'une part et d'autre part avec la prise en compte de leur vie familiale, sociale et militante.

Suite à ce diagnostic, une première action concrète a été mise en place : organiser deux réunions d'information publiques au nord et au sud du département, avec le Conseil général et le groupement de la MSA comme intervenants.

Ces réunions ont montré le peu d'intérêt des élus pour l'accueil familial mais aussi la nécessité de la mise en place d'un remplacement coordonné des familles d'accueil. Par contre, elles ont permis de rencontrer des porteurs de projet.

Une nouvelle réunion avec nos partenaires nous a conduit à préciser ce qu'il était possible d'envisager. Il semblait cohérent d'établir une coordination entre les différents acteurs possibles de l'accueil familial social en Dordogne :

- les accueillants familiaux permanents individuels ou familles gouvernantes de l'UFAL
- les accueillants temporaires sous leurs diverses formes

- un service de remplacement (court) des accueillants familiaux via un groupement d'employeurs organisé par la MSA.

La proposition d'Accueil Paysan sur la possibilité d'organiser le remplacement des accueillants familiaux permanents, en pratiquant un accueil temporaire, a répondu à l'attente de tous les participants lors de la réunion du groupe de travail du Conseil général sur l'accueil familial. Cela semblait être le maillon manquant pour que l'accueil familial puisse se développer en Dordogne.

Il restait à définir les possibilités pratiques d'une telle organisation de l'accueil (le statut de chacun, la rémunération) et répondre aux questions en suspens. Mais tous souhaitaient prendre le temps et le soin de construire un projet cohérent et satisfaisant pour les accueillis et accueillants.

Une nouvelle rencontre avec le Conseil général nous a permis de préciser de part et d'autre nos demandes et soucis pour aboutir à un engagement écrit du Conseil général concernant l'obtention de l'agrément pour des accueils temporaires, en complément de l'exercice d'une activité agricole et touristique.

La deuxième action concrète mise en place par le groupe était l'organisation d'un stage de 4 jours animé par la MSA et des intervenants divers, avec pour objectifs d'aider les personnes intéressées à mettre en place leur projet.

Ce stage a finalement réuni 6 participants sur 4 jours. Ce petit groupe a permis des échanges avec une parole libre et la prise en compte des personnalités et projets différents. Si des réponses et informations ont pu être apportées sur le statut juridique, fiscal, sur le contrat, sur la vieillesse, il a manqué l'aspect de handicap mental et la participation de familles pratiquant déjà cet accueil.

A l'issue de cette formation, deux personnes se sont engagées dans la demande de l'agrément et une voudrait être remplaçante à temps partiel.

A l'heure actuelle, le bilan de ces 3 années est mitigé. Car si nous avons pu avancer avec nos partenaires et sommes parvenus à des actes concrets, les candidats décidés à faire de l'accueil familial sont peu nombreux. En effet, le constat reste toujours le même, nos activités agricoles et touristiques sont très prenantes, à cela se rajoute l'accueil familial avec les exigences du statut actuel.

La réflexion engagée permettra cependant de pouvoir accompagner les futurs accueillants quand il y aura des demandes. Mais de toute façon, il faut que le travail perdure au niveau d'Accueil Paysan pour arriver à l'élaboration d'un cahier des charges sur l'accueil familial si cette activité se réalise dans le cadre de l'agrément Accueil Paysan.

De toutes ces discussions sont aussi nées d'autres pistes d'accueil où les adhérents d'Accueil Paysan pourraient apporter des réponses : par exemple accueillir des enfants ou des adultes handicapés pour donner du « répit » à leurs familles comme elles le formulent actuellement.

Ainsi en conclusion, nous pouvons constater qu'Accueil Paysan est à même de proposer et innover, dans le cadre de son éthique, pour un monde rural vivant et dynamique.

Focus

Il est important que les intérêts et les revendications de tous les partenaires soient énoncées et reconnues par l'ensemble des acteurs au départ.

Groupe de la Drôme



Le Diois

Le territoire

Le département de la Drôme avec 450 000 habitants compte 10 % de plus de 75 ans et 85 familles d'accueil, pour la plupart vieillissantes. L'accueil de personnes handicapées représente la grande majorité des placements.

Le Conseil général par l'intermédiaire de la Direction sanitaire (DS26) montre une volonté de développer les structures d'accueils, notamment pour les personnes handicapées.

Pourtant, plusieurs freins sont à noter, notamment le manque de moyens financiers et humains pour le développement et la sensibilisation des accueillants dans le département, ou encore l'absence de structure fédératrice des différentes associations travaillant dans le domaine de l'accueil social. Par contre, la MSA développe une politique d'accompagnement des accueillants familiaux.

Le groupe CIVAM Drôme et le projet accueil familial social

La fédération départementale des CIVAM de la Drôme a souhaité se positionner sur la thématique de l'accueil social pour plusieurs raisons qui aujourd'hui assurent la légitimité de son action. La Drôme ne dispose pas de structure, d'associations fédératrices des différents acteurs de terrain de l'accueil social, mis à part les actions et services du Conseil général. Dans le département, les différentes formes d'hébergement ne suffisent pas. Aussi, les familles d'accueil sont isolées les unes des autres. Il n'existe pas de réseau d'accueillants familiaux.

Le point fort du groupe est d'avoir su se positionner correctement dans le paysage social drômois. Il a toujours été mis en avant la volonté de vouloir développer de l'activité en milieu rural grâce au métier d'accueillant. Les compétences qui ont été proposées sont la formation, l'animation et la mise en réseau.

Ce positionnement a permis une reconnaissance de la part du Conseil général et de la MSA. Les CIVAM Drômois souhaitent jouer et développer la carte de la complémentarité avec les différents partenaires.

En revanche, le point faible du groupe est l'absence de professionnel pour le suivi du projet. Aucun membre des CIVAM Drômois ne pratique l'accueil social ou y est sensibilisé. Cette absence pose des problèmes en terme de mobilisation interne et de lisibilité de l'action du CIVAM auprès du grand public. Cette faiblesse pourrait être compensée par le partenariat avec le réseau local Accueil Paysan.

L'objectif est de sensibiliser, d'informer afin de susciter un développement du métier d'accueillant familial, en particulier sur la thématique de l'accueil temporaire.

À ce jour, le projet a connu un ralentissement important dû à des problèmes internes à l'association. Plusieurs changements de personnel ont mis le projet en sommeil pendant près d'un an entre 2005 et 2006. Le redémarrage est aujourd'hui assuré par un animateur référent et par l'obtention d'une subvention du Fonds social européen.

Précédemment, en 2004 et 2005, un premier travail d'identification des acteurs locaux et de présentation de la démarche a été effectué. Une première réunion réunissant le département, la MSA, des structures locales comme des CAT ou encore des accueillants familiaux avait permis de tester la réceptivité des acteurs au projet. Tous les acteurs présents ont salué l'initiative et se sont montrés réceptifs à la démarche. En revanche, les têtes de réseaux des associations du champ social drômois n'étaient pas présentes. Elles n'étaient représentées que par leur base (CAT, accueillants venus à titre personnel). De ce fait, tout un travail de légitimation de notre action ainsi que de sensibilisation à la démarche est à effectuer auprès des têtes de réseaux, qui semblent-ils, ont peur d'une concurrence...

Pour la reprise du projet, l'objectif est de constituer un comité de pilotage avec les différents partenaires institutionnels, en particulier le Conseil général pour pouvoir élaborer de façon conjointe un plan d'action pertinent pour le développement de l'accueil temporaire sur le département. Ce développement vise dans un premier temps à sensibiliser au métier d'accueillant puis dans un second temps à construire un groupe de familles d'accueil et de leur proposer des formations.

Cette première étape de sensibilisation et de communication doit se dérouler en 2006 - 2007, avec en parallèle le recrutement de nouvelles familles d'accueil.

Le Conseil général voit un intérêt à notre démarche pour compléter et enrichir son action sociale mais la mobilisation des services est difficile car ces derniers manquent de moyens. De son côté, la MSA suit le projet mais sans intervention directe.

Dans le cadre du projet national, les comités techniques nationaux permettent de confronter ses idées, d'échanger sur les problèmes et avancées de chacun. Ils sont des lieux privilégiés permettant de trouver conseil et soutien. La coordination nationale apporte également les ressources techniques et juridiques propres au champ social, qu'en tant que novice, il est difficile d'appréhender.

Focus

La reconnaissance par les institutions locales en charge du social est une condition importante de réussite. Pour l'obtenir, au-delà de la réponse par le projet aux besoins et attentes des services concernés, l'implication des professionnels permet une représentation politique auprès des partenaires, facteur d'une meilleure prise en compte de la démarche.

Groupe du Finistère



Les Monts d'Arrée

Le territoire

Le Finistère est un département de 6 730 km², avec une population de 852 418 habitants en 1999. Comme pour la plupart des départements littoraux, la part des plus de 60 ans est la tranche d'âge majoritaire (25% de la population).

Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 9 % de la population ; elles sont nettement plus nombreuses au centre du département et le long de la pointe sud.

Dans le Finistère, l'accueil familial est bien développé et plusieurs acteurs sont actifs dans ce domaine. 48 accueillants sont agréés pour recevoir des personnes âgées et 82 le sont pour l'accueil de personnes handicapées.

Le Conseil général du département souhaite développer des formes alternatives d'accueil et se penche particulièrement sur les conditions d'accueil des personnes âgées vieillissantes. Concernant l'accueil familial, le Conseil général du Finistère réalise les enquêtes et le contrôle lié aux agréments. Il fixe le prix de journée et se charge de financer et d'organiser les formations des accueillants familiaux.

Il a confié à deux associations le suivi des familles et le suivi social et médico-social des personnes placées. L'association Don Bosco s'occupe du nord du département, Kan Ar Mor fait un travail identique dans le Finistère sud. Certaines familles sont aussi regroupées au sein de l'association des familles d'accueil de personnes âgées et d'adultes handicapés dans le Finistère. Pour finir, la Chambre d'agriculture du Finistère organise depuis 2004 des soirées d'information sur le thème de l'accueil familial social.

Le groupe CIVAM Finistère et le projet accueil familial social

Le dossier « accueil familial » est arrivé dans le Finistère « par le haut ». Suite à des réflexions au niveau de la fédération nationale des CIVAM, l'animateur en charge à l'époque des dossiers d'accueil sur la fédération départementale des CIVAM du Finistère a présenté le projet à ses administrateurs. Certes, il s'agissait d'un dossier intéressant, et même s'ils n'étaient pas directement intéressés par la question, les administrateurs de la fédération départementale ont accepté que leur salarié travaille sur cette question. Une convention de mise à disposition fut même signée avec la FNCIVAM pour que l'animateur se charge de la coordination du projet au niveau national.

Le groupe finistérien n'avait jusqu'alors jamais travaillé sur les questions sociales et une période de recherche d'informations fut nécessaire.

Quelques mois après le démarrage du projet, une animatrice nouvellement embauchée dans le Finistère fut chargée de ce dossier. Elle répondit aux demandes du comité de pilotage national et réalisa quatre enquêtes de terrain : le Conseil général (service action sociale), l'association Don Bosco et deux accueillants familiaux. La restitution des enquêtes se déroula en juin 2005. Les acteurs présents furent unanimes sur le besoin urgent de trouver de nouvelles familles d'accueil, pour répondre à la fois à la demande actuelle et anticiper le départ à la retraite de nombreux accueillants. Ils envisageaient donc que le groupe CIVAM Finistère se positionne sur la mobilisation de nouvelles familles. Mais aucun partenariat concret ne fut développé. Les administrateurs CIVAM ne se sont pas emparés du dossier et les clivages politiques entre les différentes structures « para-agricole » ne furent pas dépassés.

Malgré tout, l'animatrice réalisa une plaquette de communication qui fut distribuée tout au long de l'année sur les stands tenus par la fédération. Cette plaquette était jointe à un document de communication du Conseil général, sur l'accueil familial. En un an, deux personnes contactèrent les CIVAM à ce sujet, sur des questions d'aides financières et d'agrément. L'animatrice les réorienta vers le service action sociale du Conseil général, en charge de ces questions.

Quelques mois plus tard, au moment de se lancer dans l'organisation de soirée d'information, le rôle des CIVAM dans ce dossier fut remis en question. Il y avait certainement des efforts à faire sur la mobilisation des accueillants, mais sans la motivation des administrateurs CIVAM et sans être dans la possibilité, ensuite, de former ou d'accompagner ces nouveaux accueillants familiaux parce que d'autres structures s'en chargeaient déjà, difficile de s'investir.

L'animatrice consacra alors de plus en plus de temps à la coordination du projet national et à la rédaction de ce guide d'accompagnement... au dépend des actions locales. Au bout des trois années d'action, les CIVAM du Finistère n'ont toujours pas trouvé leur place dans le domaine de l'accueil familial social.

Le groupe Finistère n'a pas su ou n'a pas pu se positionner sur le champ de l'accueil familial social. Il y avait peut-être assez d'acteurs dans le département ; la nouvelle animatrice s'est peut-être sentie désemparée face à ce dossier qu'elle suivait seule.

Focus

La mise en réseau, pour nous, c'est : faire travailler ensemble des structures qui ont une motivation commune.

Groupe de l'Ille-et-Vilaine



Forêt de Brocéliande

Le territoire

L'Ille-et-Vilaine compte environ 870 000 habitants et s'étend sur 6 775 Km². La population âgée de 60 ans et plus, atteint 19,9 % pour une moyenne nationale de 21,32 % au dernier recensement de 1999.

Le nombre d'accueillants familiaux s'élève à 201. 143 d'entre eux accueillent 149 adultes handicapés et les 58 autres accueillants familiaux accueillent 66 personnes âgées (janvier 2006).

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a inscrit plusieurs objectifs prioritaires dans son dernier schéma départemental en faveur des personnes handicapées (2006-2010): l'amélioration qualitative et quantitative des établissements, le transport, le logement, le

vieillesse des personnes handicapées et le handicap psychique. En Ille-et-Vilaine, le président du Conseil général a fait le choix (cf. fiche sur la procédure d'agrément) de déléguer l'instruction des demandes d'agrément et le suivi social et médico-social des familles d'accueil à des institutions sociales et médico-sociales.

Le groupe Accueil Paysan Ille-et-Vilaine et le projet accueil familial

Parmi les huit départements participant à ce projet, l'association Accueil Paysan 35 fait figure de département pilote. Nous développons l'accueil familial d'enfants ou d'adultes à caractère social ou de loisir depuis 1990.

Aujourd'hui 10 accueillants pratiquent l'accueil d'adultes handicapés et de personnes âgées (une seule famille pratique l'accueil de personnes âgées)

Dès 2003, le groupe était déjà bien investi dans une dynamique de réseau. Chaque accueillant avait le désir de participer à des groupes de parole et de se former ensemble au sein d'Accueil Paysan. L'association accompagne le développement de formes originales d'accueils : accueil à la journée, accueil temporaire ponctuel ou régulier, de week-end ou de semaine, etc. Certains se lancent aussi dans des partenariats privilégiés avec des structures médico-sociales.

L'investissement dans le projet MSA s'est fait assez naturellement. Le groupe a une réelle volonté de développer et promouvoir l'accueil familial social sous toutes ses formes. Cette motivation va au-delà des projets personnels.

Au commencement du projet, notre principal obstacle était lié aux difficultés de compréhension avec le Conseil général et certaines structures mandatées par celui-ci. Avec l'arrivée de la nouvelle loi, l'application des décrets et l'organisation des soirées d'information avec ces structures, les échanges ont été plus fluides et nous nous sommes mieux compris entre acteurs.

Les atouts du groupe résident dans l'ancienneté, l'expérience de l'association, sa taille et la présence d'une animatrice à plein temps sur l'accueil familial. La mise en relation des offres et demandes d'accueil permet de dynamiser l'activité des accueillants et d'établir un contact régulier avec les organismes placeurs et les particuliers.

Nous avons enquêté deux organismes mandatés par le Conseil général et quatre accueillantes ont été interviewées (dont 2 porteuses de projet). En tant qu'animatrice, la réalisation de ces enquêtes m'a permis de mieux comprendre et cerner les rôles et places des acteurs clefs et de l'expliquer au groupe.

La recherche et la création de partenariat se sont fait assez naturellement grâce aux soirées d'information.

Les autres partenariats ont vu le jour grâce à la communication auprès des diverses structures médico-sociales du département qui nous sollicitent régulièrement pour placer des personnes handicapées en accueil familial. Lors des formations, nous avons aussi sollicité les travailleurs sociaux de ces structures.

Notre programme de formation de 2004 était fixé avant le début du projet. Deux journées ont eu lieu en février et mai 2004. Parallèlement à ces deux journées, nous avons organisé trois soirées d'information en avril, juin et septembre 2004. La première année du projet a ensuite été consacrée à la réalisation des enquêtes qui ont été restituées en mars 2005.

La restitution des enquêtes a été un passage important. C'est à ce moment là que nous avons constaté la légitimité que nous offrait l'envergure nationale du projet.

Nous avons profité de la présence d'élus et de responsables administratifs du Conseil général pour poser ouvertement des questions sur les formations que nous organisons et sur la nécessité de mettre en place des formes nouvelles d'accueil. Dans la foulée de cette journée, nous avons organisé avec les accueillants un nouveau programme de formation répartie sur trois journées. Suite à ces trois journées, nous avons fait suivre deux groupes de parole durant lesquels nous avons évoqué les points de blocage que rencontrent les accueillants :

- revalorisation du prix de journée
- reconnaissance d'un agrément pour l'accueil à la journée
- reconnaissance et simplification des accueils courts et ponctuels
- possibilité de valoriser les formations Accueil Paysan lors du renouvellement d'agrément ou lors de la demande initiale d'agrément.

L'ensemble de ces points a ensuite été repris lors d'une rencontre avec les acteurs clefs de l'accueil familial sur le département (élus, administratifs du Conseil général et de structures mandatées, travailleurs sociaux de nos structures partenaires).

Après trois années de travail intense sur le développement de cet accueil, le groupe est maintenant bien accepté par les acteurs du département. Cependant il reste à entretenir régulièrement le dialogue et faire connaître nos actions. Nous avons aussi mis en place un bilan analytique trimestriel des accueils afin de montrer qui est accueilli dans quels lieux et sur quelles périodes.

Sans ce projet sur trois années, nous n'aurions pas pu mettre autant d'efforts sur ce type d'accueil. Nous avons atteint nos objectifs de reconnaissance politique et institutionnelle. Notre faiblesse aujourd'hui tient surtout au fait que nous ne parvenons pas à développer l'accueil de personnes âgées alors qu'il y a de plus en plus de demandes auprès du Conseil général.

Nous avons atteint notre finalité : permettre l'émergence d'une offre alternative d'accueil temporaire personnalisé.

Focus

Dans ce type d'actions il faut bien prendre en compte les demandes et les besoins des partenaires sociaux (organismes placeurs, particuliers) et veiller à ce que les actions collectives ou individuelles soient réalisées avec ces partenaires. Pour nous, la mise en réseau est aussi un élément fondamental pour la réussite d'un tel projet. C'est construire des liens de travail et d'entraide, d'échanges de savoirs entre des acteurs (accueillants-accueillis-travailleurs sociaux-responsables institutionnels) afin de développer et faciliter la mise en place de séjours en accueil familial.

Groupe du Puy-de-Dôme



La chaîne des Puy

Le territoire

Le département du Puy-de-Dôme est un département très rural de moyenne montagne avec des zones plus ou moins enclavées. La population du département est répartie principalement sur les alentours de Clermont-Ferrand, pôle évident d'activité, où l'on retrouve également une population active jeune. Sur 1/3 du territoire, nous avons 83 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes, et sur 1/3 du département, 145 personnes ont plus de 65 ans pour 100 jeunes. Dans vingt ans le nombre

40 000 personnes de plus de 75 ans aura atteint les 90 000. Il est indéniable que dans le département la prise en compte des problématiques de la vieillesse doit être une priorité. Il y a aujourd'hui 200 accueillants dans le département pour 313 places libres. L'accueil familial de notre département existe depuis longtemps pour les personnes handicapées. L'accueil de personnes âgées est par contre récent (20 accueillants au plus ont des personnes âgées). Deux conventions définissant les missions de suivi des familles d'accueil ont été signées entre deux associations et le Conseil général. «Les amis de l'enfance inadaptée et des adultes handicapés des Combrailles» gèrent ainsi 28% des familles d'accueil et la Croix Marine d'Auvergne, 72%.

Le groupe CIVAM Puy-de-Dôme et le projet accueil familial

La restitution du travail d'enquêtes au siège de la MSA du Puy-de-Dôme a permis aux acteurs du groupe de travail de se rencontrer pour la première fois.

Etaient présents le responsable de service et les travailleurs sociaux de la MSA, le médecin de la Croix Marine chargé de l'agrément des familles d'accueil, la responsable du service «Établissements» du Conseil général du Puy-de-Dôme, l'URIOPSS, un conseiller technique de la CAF, le président et l'animateur territorial des CIVAM Auvergne.

Le thème de l'accueil familial ainsi que la démarche des CIVAM a retenu l'attention d'une équipe de travailleurs sociaux engagés dans des actions de développement social local sur le sud ouest du département. Le projet de mettre en place une action d'information sur ce thème méconnu du public a été retenu.

Cette démarche pourrait créer du lien social, permettre une réponse aux demandes de placement des personnes âgées et handicapées et offrir un complément de revenu aux familles d'accueil.

Nous avons préparé une rencontre avec les différents acteurs : le Conseil général, la MSA, le CLIC Senior Montagne, la Croix Marine, la FR CIVAM Auvergne.

Plusieurs réunions ont permis de définir les missions et objectifs de chacune des structures et ainsi de mieux se connaître.

Tous voient dans cette relation «gagnant-gagnant» l'occasion de faire avancer l'accueil familial dans notre département :

- le Conseil général : le moyen d'informer sur ce type d'accueil,
- la MSA: contribuer au développement de ce dispositif à travers le CDST, Contrat de Développement Social Territorialisé,
- le CLIC Senior Montagne : développer une activité peu mise en avant pour le moment,
- la Croix Marine: trouver de nouvelles familles d'accueil et mettre en évidence le professionnalisme de ce service,
- la FR CIVAM Auvergne : se placer sur une nouvelle activité en milieu rural et créer un lien avec les institutions sociales locales.

Des recherches documentaires ont permis à chacun de mieux s'informer sur l'accueil familial, des rencontres avec les élus du secteur ainsi que des familles d'accueil ont donné une réalité de terrain à la démarche, enfin plusieurs rencontres entre partenaires ont abouti à une réunion d'information qui s'est déroulée le 7 avril 2006 à Tauves.

Ont été invitées :

- les familles d'accueil du secteur,
- les maisons de retraite, les établissements d'accueil de personnes handicapées, les professionnels du secteur médical, les travailleurs sociaux
- les élus
- les personnes intéressées par le sujet
- le réseau Accueil Paysan
- le réseau CIVAM.

La présentation était composée de rubriques d'information et de témoignages.

Dans une première partie chacun des partenaires a présenté ses objectifs sous forme de table ronde. Des familles d'accueil ont témoigné de leur expérience.

Le public, composé d'une cinquantaine de personnes a été très attentif et très réactif, notamment dans la deuxième partie de la réunion consacrée aux échanges. Le travail de l'accueillant familial a été abordé sous tous ses aspects (disponibilité, accessibilité des locaux, formation, relation accueillant accueilli...).

La coordination nationale n'a pas été indispensable au groupe. Elle l'a été pour la FRCIVAM Auvergne. L'apport en terme de contenu de législation, de méthode, de compréhension des jeux d'acteurs a été important dans la mise en œuvre de ce projet.

Aujourd'hui, il faut poursuivre le travail engagé. Quelles actions peuvent être mises en œuvre après une réunion d'information ? La réponse ne pourra être donnée que lors d'une nouvelle rencontre avec le groupe.

La pluridisciplinarité du groupe fut son point fort. La présence de tous les partenaires a donné une légitimité incontestable au groupe de travail.

Focus

La leçon que l'on pourrait retenir de cette expérience en tant qu'animateur, est qu'il ne faut pas hésiter, dans un projet comme celui-ci où les acteurs sont nombreux, à communiquer, contacter, re-contacter les personnes afin que chacun trouve sa place.

Groupe du Tarn-et-Garonne

Le territoire

Le vieillissement de la population est assez marqué notamment dans le sud-ouest et le nord du département. Sur certains cantons (Saint-Antonin, Molières, Caylus ...) on compte un habitant sur trois de plus de soixante ans.

Pour faire face à cette situation, le Conseil général a décidé de créer d'ici 2008, 588 lits supplémentaires. En 2010 la capacité des maisons de retraite en Tarn-et-Garonne atteindra près de 3300 places.

En 2003 l'accueil familial concernait 61 personnes âgées (dont 17 de manière temporaire) et 15 personnes handicapées. Depuis janvier 2006, l'APA, versée par le Conseil général, aux personnes âgées vivant dans une famille d'accueil a été très fortement diminuée. Dans ces conditions, difficile d'imaginer le développement de l'accueil familial en Tarn-et-Garonne.

Le CIVAM Semailles est un réseau d'accueils et d'échanges en milieu rural, créé en avril 2003. Son objectif : développer et promouvoir l'accueil éducatif et toutes autres formes d'accueil sur les exploitations agricoles. C'est sous l'impulsion d'une de ses adhérentes que le groupe s'est lancé dans ce projet. Bien que les adhérentes ne se sentent pas directement concernées par l'accueil familial, il leur a semblé pertinent de s'engager dans ce travail, d'une part pour s'ouvrir à d'autres publics que celui des enfants, augmenter son nombre d'adhérents et d'autre part pour développer son réseau de partenaires.

Le groupe CIVAM Tarn-et-Garonne et le projet accueil familial

Au cours de ces trois années, malgré une faible mobilisation de ses adhérents, et surtout malgré un contexte institutionnel peu favorable, le CIVAM Semailles est parvenu à réunir, et à plusieurs reprises, le Conseil général, la MSA, l'ADAPEI, les CLIC et l'association AFTG. Nous leur avons permis de mieux se connaître tant du point de vue de leurs fonctions que de celui de leurs attentes. Nous les avons confronté à un diagnostic partagé de l'accueil familial en Tarn-et-Garonne. Et enfin nous les avons amenés à construire ensemble des outils de sensibilisation et de communication (réunions d'information et plaquette).

Des liens forts se sont tissés :

- avec la MSA 82, qui en plus de son soutien logistique nous a également accordé son soutien financier
- avec l'association AFTG qui adhère désormais à Semailles. Cette adhésion concrétise la complémentarité des deux associations : AFTG poursuivra son travail d'accompagnement administratif des familles d'accueil et la mise en relation accueillants/accueillis tandis que Semailles accompagnera la professionnalisation des accueillants par la mise en place de formations et de groupes de parole.

Les résultats n'ont peut-être pas été à la hauteur des attentes de chacun, mais ce travail commun ne restera pas sans suite et déjà un groupe de travail (MSA 82, Semailles, AFTG) se profile afin d'étudier la mise en place d'un service de remplacement. Les objectifs fixés dans le cadre du projet ont été globalement atteints. Le CIVAM Semailles compte 2 nouveaux adhérents et travaille avec l'ADAPEI à l'accueil en journée d'adultes handicapés sur

les fermes. Malgré les difficultés rencontrées la conduite du projet a été bénéfique pour le groupe.

Focus

La réalisation de ce travail et la prise de conscience des particularités du contexte, n'auraient pu se faire sans l'appui du réseau national et de la commission technique qui nous a apporté une aide méthodologique et un cadre de travail.

Historique du projet

Octobre 2003 : le CIVAM réunit les différents acteurs pour présenter le projet et leur démarche.

Janvier à Juin 2004 : le CIVAM réalise l'état des lieux de l'Accueil Familial en Tarn-et-Garonne.

Mai 2005 : présentation aux différents acteurs de l'accueil familial des résultats de l'étude tant au niveau national qu'au niveau du département.

Septembre 2005 : AFTG rejoint le groupe de travail.

Novembre 2005 et Mars 2006 : organisation en partenariat avec le Conseil général, la MSA, l'ADAPEI et le CLIC d'une réunion d'information sur le secteur de Caussade.

Aucun participant

Mai 2006 : réalisation d'une plaquette de sensibilisation à l'Accueil Familial, toujours en partenariat avec la MSA, le CLIC, AFTG et l'ADAPEI



Saint-Antonin Noble-Val
Tarn-et-Garonne

Ce prix de journée est un exemple. Le montant net perçu par l'accueillant peut varier d'un accueillant à l'autre.

Exemples de rémunération et d'indemnités en accueil familial

Rémunération minimale des services rendus 2,5 SMIC + 1 indemnité de sujétions particulières
Valeur juillet 2006 : SMIC horaire : 8,27 € - MG horaire : 3,17

1 Rémunération journalière des services rendus (montant minimal : 2,5 SMIC)

2,5 SMIC x 8,27 € x 30,5 jours 630.59 €
 Indemnité de congés payés 10 % de la rémunération mensuelle des services rendus 63.06 €

2 Indemnité journalière de sujétions particulières (1 à 4 MG par jour, en fonction du % d'ACTP ou du GIR) 96.69 €

Base des cotisations sociales 790.34 €

Cotisations sociales :	part salariale	part patronale
Sécurité sociale (assurances maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse, allocations familiales, accidents du travail, contribution solidarité) :		
Part salariale : 7,5 %	59.27 €	
Part patronale (CSA) ; 0,3 %		2.37 €
• Fonds national d'aide au logement (FNAL) : 0,10 %		0.79 €
• CSG imposable : 2,4 % sur 97 % du montant brut (766.63 €)	18.40 €	
• CSG non imposable : 5,10 % sur 97 % du montant brut	39.09 €	
• CRDS imposable : 0,50 % sur 97 % du montant brut	3.83 €	
• AGFF :		
Part salariale : 0,8 %	6.32 €	
Part patronale : 1,2 %		9.48 €
• Retraite complémentaire :		
Part salariale : 3 %	23.71 €	
Part patronale : 4,5 %		35.56 €
TOTAL	150.62 €	48.20 €

Montant net 639.72 €

3 Indemnité représentative de frais d'entretien mensuelle (qui peut varier de 1 à 5 MG). Ex : 3MG 290.05 €

4 Indemnité représentative de mise à disposition de la ou des pièces réservées à la personne accueillie (Valeur moyenne) 158.60 €

Montant net perçu par l'accueillant familial 1088.37 €

Coût pour la personne accueillie

790.34 € + 48.20 € + 290.05 € + 158.60 € = 1287.19 €

Source : Supplément ASH juin 2006 « l'accueil familial des adultes ». Document actualisé le 15 septembre 2006

- Cebula (Jean-Claude) [dir.], Le guide de l'accueil familial, Dunod, 2000
- L'accueil familial des adultes, Actualités Sociales Hebdomadaires (supplément), Groupe Liaisons, juin 2006
- Dossier- projet création d'une activité en milieu rural, AFIP Normandie, CFP A Sées, 2006
- Jallaguiet, Vergaud, La formation au service d'un accueil familial de qualité, URIOPSS Rhône-Alpes, 1997
- Sans (Pierre), Le placement familial, « Ses secrets et ses paradoxes », L'harmattan, Paris, 1997
- Site Internet de FAMIDAC : <http://www.famidac.net/>

Références réglementaires :

Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 (art. L441-1 à L443-12 du code de l'action sociale et des familles.

Note d'information de la DGAS n°DGAS/2C/2005/283, relative à l'accueil par des particuliers, à leur domicile et à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes, 15 juin 2005

Décrets n°2004-1528, 1541 et 1542 du 30 décembre 2004/

Partenariats engagés pour la réalisation de ce guide

Partenaires financiers

- CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Les Mercuriales, 40 rue Jean Jaurès, 93547 Bagnolet cedex
Site : <http://www.msa.fr/>
- Fondation des caisses d'épargne pour la solidarité, 9 avenue René Coty – 75014 Paris
Contact mail : communication@fondation.caisse-epargne.fr
- Fondation JM. Bruneau (sous l'égide de la Fondation de France), 26 rue Emile Baudot, 91873 Palaiseau cedex
- AGRICA, 21 rue de la Bienfaisance – 75382 Paris cedex 08
Site : www.groupagric.com/

Partenaires techniques

- CIVAM : Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural. Fédération nationale des CIVAM, 71 boulevard Sébastopol, 75002 Paris
Site : <http://www.civam.org>
- Accueil Paysan : Association de paysans et ruraux, qui prenant appui sur leur activité agricole, mettent en place un accueil touristique et social en relation avec les acteurs locaux. Fédération nationale, 9 rue de la poste, 38000 Grenoble
Site : <http://www.accueil-paysan.com/>
- Accueil Familial en Tarn-et-Garonne, 4825, route de Vignarnaud, 82000 Montauban
Site : <http://www.aftg.org/>
- CERIS : Coopérative d'Echanges de Ressources en Ingénierie Social / Solidel : association nationale des établissements de travail protégé agricole, foyers et services d'accompagnement en milieu rural. Les Mercuriales, 40, rue Jean-Jaurès, 93547 Bagnolet cedex
Site : <http://www.solidel.org/>
- Famidac : Association d'accueillants familiaux et de leurs partenaires. Famidac, 07110 Rocles
Site : <http://www.famidac.net/>
- IFREP : Institut de formation, de Recherche et d'évaluation des pratiques médico-sociales. IFREP, BP 358, 75626 Paris cedex 13
- UNIOPSS : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
Site : <http://www.uniopss.asso.fr/cgi/index.plx>
- UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, 15 rue Coysevox, 75876 Paris cedex 18
Site : <http://www.unapei.org/>

Les référents du projet «accueil familial de personnes âgées et d'adultes handicapés»

Groupes CIVAM

- **Drôme** : Antoine Bergeron, fdcivamdrome@free.fr Tel : 04 75 45 13 15
- **Finistère** : Lucile delmas, fdcivam29@wanadoo.fr Tel : 02 98 81 43 94
- **Puy-de-Dôme** : Corinne Mellet-Esnouf, mellet.civam@wanadoo.fr Tel : 04 73 61 94 04
- **Tarn-et-Garonne** : Hélène Rouffaud, rouffaudcivamp@aol.com Tel : 05 62 27 16 87

Groupes Accueil paysan

- **Aude** : Marie Coupet, accueilpaysan@libertysurf.fr Tel : 04 68 31 01 14
- **Creuse** : Adèle François, limousin@accueil-paysan.com Tel : 05 55 69 33 21
- **Dordogne** : Brigitte Lyphout, eblyphout@orange.fr Tel : 05 53 50 09 49
- **Ille-et-Vilaine** : Maryline Martin, maryline.martin@accueil-paysan.com Tel : 02 99 77 09 55

Caisse centrale de la MSA : 01 41 63 77 77

Bruno Lachesnaie, sous-directeur : lachesnaie.bruno@ccmsa.msa.fr

Pierre-Marie Bruneel, chargé de mission handicap : bruneel.pierre-marie@ccmsa.msa.fr

Emmanuelle Pion, chargé de mission personnes âgées : pion.emmanuelle@ccmsa.msa.fr

AGRICA : 01 71 21 00 00

Pierre Maget, directeur de l'action sociale : maget.pierre@groupagric.com

Crédits photographiques

CIVAM Auvergne : p 5, p 41, p 72

CIVAM Drôme : p 66

CIVAM Finistère : p 3, p 25, p 68

CIVAM Tarn-et-Garonne : p 75

Accueil paysan Aude : p 37, p 60, p 61

Accueil paysan Creuse : p 62

Accueil Paysan Dordogne : p 64

Accueil Paysan Ille-et-Vilaine : p 3, p 4, p 8, p 11, p 21, p 44, p 45, p 48, p 70

AFTG : p 4

Notes